

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Rédacteur : — A. E. AUBRY.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Editeur-Propriétaire : — J. T. BROUSSEAU.

La question d'Orient.

On écrit de Vienne le 23 mai.

On n'ajoute pas, ici, la moindre croyance au prétendu rapprochement qui se serait opéré par les bons offices de la Prusse, entre l'Autriche et l'Angleterre. Si la question orientale, remise sur le tapis par le prince Gortschakoff, a produit une sensation marquée en Europe, ce n'est pas une raison pour que l'Autriche oublie tous les malheurs et toutes les humiliations que le cabinet de Londres lui a fait subir en Italie et pour qu'elle ne craigne pas, de sa part, quelques nouvelles intrigues... Il n'y a donc aucun rapprochement à espérer ni à prévoir entre les deux cours, tant que les ministres actuels resteront au pouvoir en Angleterre. Les rares communications qui ont lieu entre lord Loftus et le comte de Rechberg, sont de telle nature qu'une entente n'en pourra jamais sortir aussi longtemps que le chaos dans lequel l'Europe et l'Orient se trouvent aujourd'hui, ne sera pas dissipé.

Nos relations avec la Prusse ne sont pas sur un meilleur pied. On le conçoit d'autant mieux que les deux grandes puissances allemandes suivent une politique diamétralement opposée. Le cabinet de Berlin, à l'encontre de celui de Vienne, s'efforce de flatter de plus en plus les passions populaires, de se les concilier au point de vue de ses projets de domination exclusive; le cabinet autrichien, au contraire, le plus haut prix à acquiescer la sympathie, la confiance, la sincère amitié de tous les princes souverains et de leurs dynasties dans les États de la Confédération germanique.

Lequel de ces deux principes, si opposés l'un à l'autre, l'emportera, et à quelle ligne de conduite reviendra la plus grande somme d'influence? C'est une question de temps, que l'éclat de quelque grand événement pourrait bien trancher plus tôt qu'on ne pense. Ce qui est généralement admis, c'est que la situation faite à l'Allemagne par les partis ne peut guère se prolonger. Il y a loin de là à ce rapprochement dont quelques esprits irréfléchis ont fait entrevoir la possibilité.

Il paraît positif que M. le baron de Prokesch, notre intermédiaire à Constantinople, a été chaleureusement invité à ne pas utiliser le congé de trois mois qu'il avait obtenu du gouvernement impérial. Ceci n'étonnera personne, en présence des complications nouvelles dont les affaires d'Orient sont devenues l'objet.

La nouvelle de la mort du prince Milosch, répandue à la Bourse, a exercé la plus fâcheuse influence sur les cours de nos fonds publics; on interprétait cet événement, attendu d'ailleurs de jour en jour, dans le sens d'une révolution générale en Serbie, où la domination du vieux prince a excité, dans ces derniers temps, la plus vive opposition parmi les classes élevées et les commerçants. Comme la Porte s'est constamment refusée à admettre l'hérédité dans la famille d'Obrenowitch, le prince Michel aura à lutter indubitablement contre l'opposition des deux grands partis pour se faire élire et succéder à son père. Ce qui a surtout ému la Bourse de ce jour, c'est qu'on prétendait avoir la certitude que la Porte était décidée à intervenir militairement en Serbie, au premier mouvement révolutionnaire qui viendrait à y éclater. Toutes les mesures sont prises par les commandants turcs en prévision de cette éventualité. Le général Coroni a pris, de son côté, toutes ses dispositions pour intervenir également, et donner aide et protection aux sujets autrichiens qui se trouvent dans cette principauté, en possession d'établissements commerciaux importants.

À l'occasion du monument élevé à Vienne, en l'honneur de l'archiduc Charles, son fils Albert vient d'être élevé par l'Empereur au rang de feld-marschal d'Empire; ses deux frères, les archiducs Guillaume et Charles-Ferdinand, ont été promus au grade de feld-zeugmeister dans l'armée autrichienne.

Les nouvelles reçues de Pesth ont produit ici une certaine sensation; elles portent qu'un certain nombre d'arrestations auraient été opérées sur l'ordre du gouverneur général de Benedek. — (Correspondance Havas.)

On lit dans le Courrier du Danube :

« Notre correspondant de Vienne nous fait connaître les pourparlers qui ont eu lieu entre les puissances au sujet de la note du prince Gortschakoff, relative aux chrétiens de la Turquie, et la réponse que le Divan impérial a, par anticipation, faite aux représentations que les grands cabinets européens doivent adresser au Sultan à l'instigation du gouvernement russe. Confiant dans l'exactitude des renseignements qui nous sont transmis, nous ne pouvons nous empêcher de faire deux observations.

« Il est pour le moins étrange que la Russie ait choisi, pour soulever la question d'Orient, le moment où une crise dont on ne peut encore entrevoir l'issue,

agite le plus violemment l'Italie et menace le plus manifestement l'Europe entière. L'état des chrétiens de la Turquie était certainement plus malheureux il y a un an et demi, et plus malheureux encore il y a deux ans, alors que, aux misères pour ainsi dire séculaires des populations de ces contrées lointaines, venaient se joindre les plus épouvantables calamités des insurrections de la Bosnie et de l'Herzégovine. Le prince Gortschakoff n'a pas saisi, que nous sachions, à cette époque l'Europe des souffrances de ses coreligionnaires de l'empire ottoman. Aujourd'hui, que les différentes provinces du Sultan jouissent d'une tranquillité au moins apparente, le prince Gortschakoff élève la voix en faveur des chrétiens! Ce n'est pas assez clair ou ce n'est trop. — La seconde observation est la suivante : Le gouvernement du Czar a pris pour base de son appel à l'Europe, contre l'empire ottoman, les rapports de ses agents dissimulés dans les villes et bourgades des États du Sultan. Comme le fait très bien observer notre honorable correspondant, plusieurs de ces agents ont manqué de bonne prise au reproche d'être plutôt les instigateurs des mécontentements des populations que les représentants d'une puissance désintéressée et impartiale. Si l'Europe doit tenir compte de leurs rapports invoqués par le prince Gortschakoff, combien ne devrait-elle pas prendre en considération les rapports des agents des puissances catholiques et protestantes, sur l'épouvantable destruction de milliers de familles tartares condamnées par le gouvernement russe à choisir entre le supplice d'un impôt dépassant toutes leurs ressources, ou une émigration qui devait aboutir à une mort affreuse sur les glaces du littoral de la Mer-Noire! Combien encore ne devrait-elle pas prendre en considération la position des Polonais du grand-duché de Varsovie, qui certes, et sous le rapport politique et sous le rapport religieux, sont aussi malheureux que les Bulgares et les Bosniaques de la Turquie! Pourquoi laisserait-on à la Russie le privilège du facile courage de parler au nom de populations qu'elle voudrait depuis Catherine II, sauver de la domination musulmane pour les placer sous celle de la Russie? Pourquoi surtout ne pas comprendre que permettre au gouvernement du Czar de prendre l'initiative de propositions humanitaires, lorsqu'il s'agit d'un empire dont il a voulu maintes fois s'emparer, c'est jeter à la civilisation et à l'intelligence politique de l'Europe le plus audacieux défi, et c'est vouloir étouffer les cris de souffrance qui partent si douloureusement des entrailles des peuples de la Russie elle-même, sous le poids des protestations en faveur des chrétiens de la Turquie?

« Nous serions sincèrement heureux si nos informations privées sur l'attitude du gouvernement de l'Empereur Napoléon venaient à être officiellement confirmées. On nous assure que l'honorable M. Thonvenel, dans une dépêche qu'il aurait adressée à notre agent diplomatique à Saint-Petersbourg, pour la mettre sous les yeux du prince Gortschakoff, marquerait, tout en prenant une grande part à la sollicitude dont l'Empereur de Russie se dit animé à l'égard des populations chrétiennes d'Orient, une certaine différence entre les procédés que pourrait conseiller la Russie pour forcer le Sultan à remplir ses engagements et ceux dont la France voudrait que l'Europe usât pour amener ce résultat. Le gouvernement français, avec beaucoup de raison, trouverait que le traité de Paris de 1856 trace clairement aux puissances la conduite qu'elles ont à tenir. Par ce traité, il est expressément défendu aux puissances de s'immiscer, soit collectivement, soit séparément, dans les rapports du Sultan avec ses sujets, ni dans l'administration intérieure de l'empire. Pour le moment, nous nous croyons autorisés à résumer les négociations des différents cabinets en ce qui concerne la question soulevée par le prince Gortschakoff aux trois points suivants : 1° l'idée de la réunion d'une conférence pour les affaires d'Orient est complètement écartée; aucune puissance ne s'est montrée empressée d'y concourir; 2° les cabinets s'étaient presque entendus sur la rédaction d'une note collective à adresser à la Porte, mais ils ont dû y renoncer, en égard aux protestations du gouvernement ottoman, protestations qui se trouvent résumées dans notre lettre de Vienne; 3° les puissances, indéfinies encore sur la forme dans laquelle leurs représentations à la Porte doivent se produire, ne tarderont pas cependant à faire une démarche collective auprès du Sultan pour l'engager à réaliser les promesses faites à ses sujets et à l'Europe. Nous pourrions ajouter à ces renseignements l'espèce de reculade (qu'on nous passe l'expression) vers laquelle paraissent incliner du moins depuis quelques jours les agents russes, et les réclamations du Piémont pour se faire admettre dans les négociations et les mesures qu'on jugera nécessaire de poursuivre en commun, à propos des affaires d'Orient.

On écrit de Constantinople, le 16 mai, à la Gazette du Midi :

« Avant-hier, dans la soirée, le bateau à vapeur de station l'Alaccio est arrivé ici, ayant à son bord l'ambassadeur de France, M. de Lavalette, qui a continué sa route sans s'arrêter, bien que les voitures de la cour l'attendissent au kiosque de Top-Hané, et est allé débarquer au palais de Thérapia. La loi a été reçue et complétée par l'introduction des ambassadeurs. Le lendemain tous les chefs de légations sont allés lui rendre visite.

« On a fait précéder de tant de bruits différents la venue de M. de Lavalette, que le public attend avec impatience pour voir l'attitude qu'il prendra. Les uns assurent qu'il doit demander la mise à exécution du Hat-Houmayoun, les autres qu'il doit exiger une réparation éclatante pour l'affaire de la veuve Dumas; d'autres disent encore bien des choses que je ne vous répéterai pas. Quoi qu'il en soit, cela occasionne un certain malaise à la Sublime-Porte, où l'on a bien assez d'embarras sans qu'il en arrive d'autres.

« La Turquie se trouve en effet, en ce moment, dans une position telle, qu'il suffit que quelqu'un la pousse pour qu'elle glisse dans un abîme. Sans argent, avec des dettes qu'elle ne sait comment payer, sans armée, sans un ami ou un allié sincère, s'étant aliéné toutes ses populations, même les musulmanes, par les excès et les actes arbitraires de ses agents, ayant épuisé ses ressources, puisqu'elle a prélevé d'avance jusqu'aux impôts de l'année 1862 sur une population appauvrie et qui est tourmentée de toutes les façons, au lieu d'être protégée et encouragée dans son industrie; toutes ces circonstances réunies constituent une situation assez critique pour devoir faire réfléchir ceux entre les mains desquels se trouvent les destinées de l'empire ottoman.

« Il est un fait patent, irréversible, que chacun peut venir constater. En exceptant la capitale, qui est la seule vie de l'Empire où il reste encore le sentiment religieux et national parmi la population, voici ce que vous trouverez dans les provinces : des musulmans qui aspirent après un changement de gouvernement quelconque, et dont quelques-uns mêmes ne sont pas très éloignés d'accepter la domination étrangère; des habitants grecs, arméniens et juifs, qui forment les mêmes vœux et qui, en attendant, cherchent à se soustraire à leur administration naturelle, les uns en reniant leur religion pour en embrasser une autre, et se convertissant en masse au catholicisme ou au protestantisme, ou bien achetant de diverses chancelleries complaisantes une protection qui les met à l'abri de la rapine et de l'arbitraire. Ce n'est pas par individus isolés qu'on les compte; c'est maintenant par groupes, par centaines que s'opère ce mouvement contre lequel la Sublime-Porte lutte et proteste en vain. Tous les banquiers arméniens ou grecs qui ont des réclamations à élever contre le Trésor et qui ne peuvent rien obtenir depuis des années, achètent ici un passe-port européen, puis se rendent en Russie, où ils se font inscrire comme citoyens de première, seconde ou troisième qualité, selon les moyens qu'ils ont de payer un droit de patente annuel plus ou moins fort. A cet effet, ils doivent devenir propriétaires en Russie d'un immeuble quelconque, de cette façon le gouvernement moscovite fait d'une pierre trois coups; il enlève un sujet à la Turquie et augmente le nombre des siens; il donne de la valeur à ses propriétés; il prélève un impôt annuel.

« En revanche, il ne demande qu'une chose, c'est que le raya qui veut entrer dans la grande famille russe soit porteur d'un passe-port quelconque, acheté, volé ou falsifié. Ce document sert à répondre aux protestations du gouvernement turc, en lui prouvant que son sujet de la veille ne s'est point présenté revêtu de cette qualité, mais qu'il s'en était dépouillé en devenant le protégé d'une puissance étrangère. Alors, après avoir remplacé la calotte rouge par un chapeau neuf, drapant de son indépendance, il se rend à la Sublime-Porte accompagné d'un drogman, et contrainct le Gouvernement ottoman à reconnaître la validité de ses comptes. Quand on en est arrivé à ce point, il faut avouer que l'on a à peu près tout perdu, sentiment de l'honneur, dignité et force.

« Les nouvelles des Principautés sont de plus en plus mauvaises. A Yassy on a réussi à constituer un cabinet rouge foncé, dans lequel figurent les sieurs Golsko, Kagalnikhean, et un archimandrite nommé Melchisedech, qui est devenu ministre du culte et de l'instruction publique. Le ministère sortant a été traduit en jugement par la Chambre, sous l'accusation d'avoir violé les lois et la convention. A Bucharest, le Ministère, attaqué tous les jours par la presse de la Chambre, est chancelant et sans force morale; il risque de tomber au premier moment.

Irlande.

Le Morning News publie l'article suivant, en réponse à la menace de M. Cardwell de mettre obstacle à l'enrôlement des Irlandais pour l'armée du Pape :

« Certes, si quelque loi a été violée ou doit être violée, le Gouvernement a bien le droit d'intervenir dans la question, avec ou sans l'initiative de M. Stewart. Nous ne demandons rien de plus, et nous n'avons aucune raison pour attendre autre chose. La législation anglaise en Irlande a toujours été appliquée dans son sens le plus rigoureux; mais nous imaginons bien que les représentants de la justice en Irlande eux-mêmes trouveraient trop dur de voir un crime dans un fait aussi légal et aussi constitutionnel que l'émigration libre. Si quelqu'un agit contre la loi, nous le répétons, laissez la loi et ses représentants agir contre lui. Les Irlandais ne sont pas des serfs russes, ils ne sont pas des *adscripti glebae* et ne sauraient être immobilisés à la terre comme des nègres; on ne saurait les empêcher de s'élancer à se développer par l'émigration. Nous devons sérieusement aviser à ce qu'aucun de ceux de nos compatriotes qui ont tourné leurs vœux vers l'émigration italienne, ne se permette la moindre infraction à la loi; il faut qu'ils partent en véritables émigrants *bona fide*, libres de tout engagement, libres d'adopter telle profession qui leur convient, même la carrière honorable des armes. Mais, tant qu'il n'y a pas eu de violation de la loi, le Parlement omnipotent se gardera de mettre obstacle à notre exode Irlandais, ou de le détourner de la voie qu'il a plu à la Providence de lui montrer. Ils ne réussiront pas, nous en sommes certains, dans leur vaine tentative d'emprisonner le coucou. Même aux temps les plus durs de la législation, l'esprit barbare trouvait trop dangereux de s'attaquer aux épaveurs qui se rencontraient sur son passage; et si cet esprit chevaleresque qui, une fois de plus, ranime les cœurs irlandais, est aussi ferme, aussi sincère, aussi énergique, que celui qui projeta une si vive lumière, pendant trop peu de temps, sur les fastes les plus ténébreux de nos annales, nous pouvons être convaincus que le vent lui sera favorable et qu'il atteindra son but, en dépit de la mesquine intervention de quelques cerveaux écossais mal tournés, en dépit du veto de quelque whig puissant, de quelques sardes ou de révolutionnaires siciliens. Nous pouvons dire à M. Cardwell que si le Gouvernement a résolu de forcer la loi, de décréter violemment dans quels pays notre peuple pourra librement se rendre, et dans quelles régions il ne doit pas craindre d'émigrer et d'être délaissé, nous pouvons bien lui dire qu'il est entré dans une mauvaise voie. Si la malice humaine s'est donné pour tâche de chercher un moyen pour rendre le Gouvernement aussi hostile, odieux et injuste que possible aux yeux des Irlandais, pour le faire paraître violer même les principes du droit et de la morale, rien ne saurait être mieux choisi dans ce but qu'une intervention violente dans l'émigration en Italie. Nous avons toute confiance que le Gouvernement ne sera pas assez mal avisé pour risquer de pareilles conséquences. Cette intervention ne produirait qu'irritation, désordre et mauvais vouloir. Il échouerait indubitablement. Si nos jeunes gens, ou même nos vieillards, ont intention de partir pour l'Italie, la loi leur en donne le droit, et bien plus, puisqu'aucune loi ne défend l'émigration dans ce dernier pays plus que l'émigration dans la Nouvelle-Irlande, il est aussi juste d'aider et d'encourager ceux qui partent pour Tolentino que ceux qui vont à Auckland. Les émigrants sont-ils forcés, trompés, surpris par personne? S'il se trouve des gens pour en agir ainsi, nous espérons bien qu'ils seront punis. Mais quoi, s'il n'en est rien? Les émigrants agissent-ils bien librement et de plein gré? Et c'est l'exercice de cette liberté et de ce plein gré que M. Cardwell voudrait empêcher par la violence et les vexations, sur la demande du comte Cavour? C'est donc l'exercice de cette liberté et de ce plein gré, parfaitement légaux du reste, qu'il voudrait empêcher, mais seulement quand il s'agit des États du Pape, et qu'il est prêt à protéger pour tout autre pays au monde? C'est là de la justice!...

« Nous lui dirons une fois de plus que nous n'attendons pas sa permission pour violer la loi, attendu que les promoteurs de l'émigration italienne ne cherchent qu'une chose parfaitement légale, morale et avouable aux yeux de tous. Tenter de forcer la loi par une animosité aussi flagrante contre le souverain de Rome, et sur la demande de révolutionnaires perfides, ne saurait avoir qu'un seul résultat en Irlande. Nous protestons contre de semblables attentats. Le Gouvernement, s'il pouvait être assez mal avisé pour cela, ne nous poursuivrait pas persécuter, mais il ne saurait comprimer l'élan des nobles cœurs des catholiques de l'Irlande, lesquels ont jeté le premier cri d'alarme contre de lâches ennemis.

Le Sligo Champion, contient les lignes suivantes :

« Nos lecteurs ne l'ont pas oublié; il y a quelques semaines, nous avons annoncé, sur la foi d'un de nos correspondants de New-York, qu'une brigade d'Irlandais était en voie de formation en Amérique pour aller défendre le Saint-Père contre les ennemis de la Papauté. Nous avons aujourd'hui l'avantage d'en faire connaître la marche progressive, toujours d'après la même autorité, d'après un gentilhomme dont le nom est une garantie suffisante de l'authenticité de tous les renseignements qu'il puise, soit aux États-Unis, soit ici, dans sa chère vieille patrie, comme il se plaît à la nommer :

« New-York, 30 avril.

« Je rends grâce à Dieu d'avoir vécu jusqu'aujourd'hui, d'avoir eu l'occasion de voir évoqué dans cette terre de mon adoption l'antique et véritable esprit catholique, tel qu'il avait coutume de se montrer, il y quelques années dans ma chère vieille patrie.

« Mes lettres précédentes vous ont appris que quelques catholiques patriotes avaient organisé ici un mouvement dans le but d'enrôler des jeunes gens actifs au service de Pie IX. Je puis vous dire maintenant que l'organisation de cette brigade d'Irlandais s'est achevée avec le plus grand succès. Déjà plus de 5,000 hommes d'élite—des hommes tels que Sarsfield voudrait en commander—sont ralliés autour de l'étendard de St. Patrick, chacun bien pourvu de tout le nécessaire pour la glorieuse mission qu'ils vont remplir.

« Il n'y a point d'obstacle, dans ce pays, à ce qu'un Irlandais porte les armes ou apprenne la tactique militaire; vous ne serez donc pas surpris lorsque je vous dirai que chacun des hommes de la brigade est parfaitement au fait de son affaire. Mais je ne puis passer sous silence un fait curieux, que je tiens de bonne source; c'est que plus de 400 des enrôlés doivent au gouvernement anglais leur éducation militaire, comme *militiens*, le plus grand nombre d'entre eux étant des jeunes gens de Tipperary, les autres de l'est de l'Irlande.

« Il avait été décidé en premier lieu que la brigade serait transportée en France, en route pour Rome, sur des bâtiments spécialement affectés à ce service; mais, en égard à des circonstances qu'il est superflu de rapporter ici, cette décision a été modifiée, et officiers et soldats feront route comme de simples passagers, les uns vers des ports français, les autres vers des ports anglais, et tous se réuniront en dernier lieu en un endroit déterminé, avant d'aller se mettre aux ordres du brave Lamoricière.

« J'ai parlé d'officiers;—il y a eu quelques nominations, mais seulement provisoires, tout à cet égard étant laissé à la discrétion des troupes papales. 1,200 hommes ont déjà mis à la voile pour leur destination, et on s'attend à ce que plus de 2,000 aient quitté le port dans le courant de la semaine prochaine.

« Je sais à quel point ces bonnes nouvelles vous seront agréables; j'y puis ajouter encore, pour votre plus grande satisfaction, que ceux-là qui se sont réunis pour cette autre croisade sont des hommes moraux, des hommes de bonne vie, des catholiques pratiques, précisément en ce qu'il faut pour faire de bons soldats pour le Père des fidèles. — Leur mot d'ordre est : *Irlande, Saint-Patrick, le Pape!* »

Voici un extrait d'un article du Cork Examiner, du 20 mai. Il est relatif à l'émigration irlandaise :

« Chaque semaine voit partir environ 600 personnes; la plupart sont des jeunes gens et des femmes, de 18 à 30 ans. Pour comprendre les conséquences de cette émigration, il suffit de remarquer que si 600 personnes étaient extraites d'une seule localité, comme par exemple Bantry, c'est à peine s'il y resterait un jeune homme ou une jeune femme. Ce nombre de 600 est plus considérable que la population de maint gros village; et, après une quinzaine de la sorte, on aurait littéralement dépeuplé une ville de l'importance de Millstreet. Il est facile de concevoir quelle irréparable perte il en résulte pour le pays, quand on réfléchit que presque tous les émigrants sont gens d'une très grande valeur pour l'État; les hommes sont fermiers ou artisans; les femmes sont ou bien attachées en qualité de domestiques à des exploitations agricoles, ou bien, ce qui est encore plus grave, elles sont mères de famille, et donnent à la patrie de vigoureux enfants. Rien n'impressionne plus que la vue de cette multitude faisant ses préparatifs de départ. Dans toute cette foule pas la moindre trace de pauvreté ou de misère; on chercherait en vain de ces haillons qui témoigneraient que, soit hommes, soit femmes, s'expatrient pour échapper à la misère; point de membres affaiblis, point de joues décolorées; rarement une face ridée qui montre que le pays veut se débarrasser d'un poids inutile. Des jeunes gens forts et robustes, des jeunes filles saines et souvent d'une grande beauté, voilà la majeure partie de cette expédition. Mardi nous en avons vu plus de 400 de cette espèce qui se

disposaient à s'embarquer sur l'*Edinborough*, capitaine Kennedy, navire appartenant à la ligne de Liverpool, New-York et Philadelphie. Le bruit s'était répandu, peu de temps avant l'arrivée du navire, qu'un certain nombre d'émigrants seraient refusés, faute d'avoir rempli certaines formalités; et le désespoir de ceux qui croyaient être exclus était si grand, qu'on aurait dit qu'on leur avait enlevé leur dernière planche de salut. Quand les chaloupes arrivèrent pour emporter les passagers, il y eut une agitation frénétique dans la foule, même de la part de ceux dont le passage était assuré, tant ils avaient peur que quelque malencontreux incident ne fût venu les exclure du voyage. Et la nouvelle de leur acceptation était reçue avec les mêmes transports que si on leur avait fait un don inestimable.

Guerre de Chine.

Voici, d'après le Times, le texte de l'ultimatum adressé par l'Angleterre au gouvernement chinois :

« Shang-hai, le 8 mars.

« Le soussigné à l'honneur d'adresser une communication à S. Exc. Pang-Wang-Chang, un des secrétaires d'Etat en chef, et à LL. EE. les membres du grand conseil de S. M. l'empereur de Chine.

« Le soussigné à l'honneur de déclarer que, conformément à son devoir il a soumis au gouvernement de S. M. Britannique un exposé complet de toutes les circonstances relatives à son voyage à l'embouchure de la rivière de Tien-Tsin pendant l'été, pour échanger les ratifications du traité (conformément aux stipulations) avant le 26 juin 1859. Outre sa correspondance avec les commissaires impériaux, le soussigné a transmis au gouvernement anglais une copie du décret impérial en date du 9 août, envoyé sur le désir de l'Empereur au ministre des États-Unis, M. Ward, la veille de son départ de Pékin. Ce décret commence ainsi :

« L'année dernière, les vaisseaux anglais sont entrés dans le port de Tien-Tsin et ont ouvert le feu sur nos troupes. Nous avons donc ordonné à Sango-kolin-sin, prince de la tribu Korchin, d'adopter les mesures les plus sévères pour la défense de Takou, et les envoyés des nations venant pour échanger les traités ont été informés par Kweiliang et Hwas-hana à Shang-Hai que Takou était gardé et qu'il fallait venir par le port de Peh-Tang. L'Anglais Bruce, néanmoins, ne s'en est pas tenu à l'arrangement primitif, mais a forcé son passage jusqu'à Takou, détraquant notre appareil défensif.

« Le soussigné n'a pas manqué d'appréhender au gouvernement de Sa Majesté britannique que l'Empereur avait été singulièrement induit en erreur. S'il avait été annoncé d'avance par les commissaires à Shang-Hai que Sa Majesté voulait fermer aux envoyés étrangers la route la plus naturelle et la plus commode pour se rendre à la capitale, cette manifestation d'un esprit peu amical aurait certainement été regardée par le soussigné comme un juste sujet de remontrances et de négociations.

« Mais aucune communication de ce genre n'a été faite au soussigné par les commissaires impériaux. Le port de Peh-Tang n'a pas été nommé par eux, et le soussigné n'a conclu avec eux aucun autre arrangement que celui qui est mentionné dans sa lettre du 16 mai, où il informe S. Exc. Kweiliang de la nature et de l'objet de sa mission et de son intention de se rendre par eau à Tien-Tsin, en demandant à Son Excellence de donner les ordres nécessaires pour son voyage à Pékin.

« Le soussigné demande la permission de joindre à la communication actuelle une copie de cette lettre et de celle qu'il a reçue le 12 juin du commissaire impérial. Ces documents prouvent qu'on a laissé partir de Shang-Hai le soussigné sans lui faire part des objections de l'Empereur contre sa libre admission par la route ordinaire.

« Le même silence a été observé vis-à-vis de l'amiral Hope quand il s'est présenté à l'embouchure du fleuve pour annoncer l'arrivée du soussigné et de son collègue, le ministre de France. On a dit à l'amiral que l'embouchure était gardée par la soi-disant milice, sans ordre du Gouvernement, et ces hommes ont constamment affirmé qu'aucun fonctionnaire n'était sur les lieux; ils ont dit aussi que la route était barrée, non pas aux étrangers, mais à des ennemis indigènes. Ces fausses assertions étaient appuyées par de fausses apparences; les batteries des forts étaient masquées, les bannières n'étaient pas déployées, les soldats ne se montraient pas. Enfin, pour empêcher la connaissance de la vérité, les communications avec la côte étaient prohibées. Après avoir promis d'enlever les obstacles, les hommes de la milice ont répudié leur promesse. Ils se sont conduits avec grossièreté et violence envers les officiers, et ils ont même menacé de mort un gentleman porteur d'un message de l'amiral.

« Telle était la situation lorsque le soussigné arriva devant la barre le 20

juin. Voyant que les fonctionnaires persistaient à se tenir éloignés, tandis que les soldats de la milice continuaient à prétendre que le barrage de la rivière avait été effectué par eux sans autorisation, l'amiral fut appelé à prendre des mesures pour arriver à la capitale à l'époque fixée. Une notification en due forme ayant été envoyée à la milice, et le soussigné ayant reçu pour réponse qu'on n'avait rien à dire, l'amiral se mit en mesure d'exécuter ses instructions le 25 juin, le huitième jour de son arrivée. Mais les forts, qui avaient paru déserts, ouvrirent subitement le feu sur l'escadre. Sans doute, pour excuser cette conduite perfide, les officiers des forts en ont imposé au gouvernement impérial en lui faisant croire que l'escadre anglaise avait pris l'offensive et bombardé les forts. Cela est complètement inexact; pas un coup de canon n'a été tiré avant que les forts n'eussent ouvert le feu, les bâtiments n'ayant d'autre but que d'enlever les obstacles placés dans la rivière sans autorisation.

Les faits sont tels que les rapporte le soussigné, et le gouvernement de S. M. Britannique, après mûre délibération a décidé que, soit que l'Empereur eût eu connaissance de ces actes d'hostilité, soit qu'ils fussent le fait de ses fonctionnaires, ils constituaient un outrage dont le gouvernement chinois était responsable.

Le gouvernement anglais demande donc l'acceptation immédiate et sans restrictions des conditions suivantes :

1° Des excuses amplex et suffisantes seront faites pour les actes des troupes qui ont tiré sur les vaisseaux de S. M. Britannique, et les canons et le matériel, ainsi que les bâtiments abandonnés seront restitués ;

2° Les ratifications du traité seront échangées sans délai à Pékin ; et quand le ministre de Sa Majesté se rendra à Pékin, il prendra la route de Takou, à bord d'un bâtiment anglais, et les Chinois le conduiront, ainsi que sa suite, avec honneur jusqu'à Pékin ;

3° Les traités seront promptement mis à exécution y compris le règlement de l'indemnité de 4 millions de taels stipulée dans le traité, pour frais de guerre causés par la conduite des autorités de Canton.

Le soussigné doit en outre déclarer que, par suite de la tentative faite pour barrer la route de Pékin, la convention conclue par lord Elgin et les commissaires impériaux en octobre 1858, relativement à la résidence du ministre anglais, est violée, et que dorénavant le gouvernement anglais se réserve le droit, conformément à l'art. 2 du traité de Tien-Tsin, de décider si son ministre résidera d'une manière permanente à Pékin.

Le soussigné doit en outre faire observer que l'insulte du Pei-ho oblige le gouvernement de Sa Majesté à augmenter ses forces en Chine, et que les frais qui pourront être réclamés au gouvernement chinois seront plus ou moins grands, selon la promptitude que mettra le gouvernement impérial à faire droit à ces demandes.

Le soussigné s'borne à ajouter que s'il ne reçoit dans l'espace de trente jours une réponse faisant droit sans condition à ces demandes, les autorités anglaises navales et militaires prendront les mesures qui leur paraîtront nécessaires dans le but d'obliger l'Empereur de Chine à observer les engagements contractés en son nom par les plénipotentiaires de Tien-Tsin et approuvés par son édit impérial de juillet 1858.

Signé,
FREDERICK W. A. BRUCE.

Voici la réponse du gouvernement chinois :

Le grand conseil écrit au commissaire Ho une réponse qu'il devra transmettre.

Le conseil a reçu hier une dépêche du commissaire, et en même temps il a reçu du ministre Bruce une communication dont le contenu a causé au conseil la plus grande surprise.

Le ministre Bruce dit, par exemple, que jamais les commissaires impériaux Kwei-liang et ses collègues n'ont parlé de Peh-Tang. Or, il est certain que l'année dernière les commissaires impériaux Kwei-liang et ses collègues se sont rendus auprès du ministre anglais à Shang-Hai exprès pour examiner avec lui en personne toutes les conditions nécessaires pour l'échange des traités. Ayant appris que le ministre Bruce était arrivé à Wu-sung, ils lui ont écrit plusieurs fois pour l'inviter à les venir trouver, leur but étant de lui apprendre que Takou était fortifié (on que des arrangements avaient été pris pour éloigner les gens de Takou), et qu'il devait venir par Peh-Tang. Mais il les a repoussés, refusant une entrevue.

Les commissaires impériaux Kwei-liang et ses collègues lui ont dit en outre qu'en aucun cas les bâtiments de guerre ne devaient traverser la barre ; mais le ministre anglais Bruce n'a pas fait attention à ces paroles, et lorsqu'il est arrivé sur la côte de Tien-Tsin (ou dans les ports de Tien-Tsin), Hang, gouverneur général du Chih-li, lui a envoyé un officier pour lui dire de se rendre à Peh-Tang, et lui a envoyé en présent des provisions, mais il n'a voulu rien recevoir et il a soudainement amené des bâtiments à Takou et a commencé à détruire les appareils défensifs qui y étaient établis. Comment peut-il prétendre qu'il n'a jamais reçu le moindre avis d'aller à Peh-Tang ? Et s'il venait pour échanger des traités, pourquoi amenait-il avec lui des bâtiments de guerre ? C'était évidemment dans le but de chercher querrelle. Comment donc, tous les torts étant de son côté, accuse-t-il la Chine d'avoir des torts envers lui ?

Les défenses de Takou ne sont pas non plus, comme il le prétend, préparées pour éloigner les Anglais. Supposez que des bâtiments de guerre d'autres nations vinssent se présenter sous pavillon an-

glais, pourrait-on leur permettre d'agir contre toutes les conventions ? Eh bien, donc, les défenses de Takou ne pourraient être détruites même quand le traité aura été échangé.

Et puis la demande d'indemnité et de la restitution des canons, des armes et des bâtiments est encore plus inconvenante. Les dépenses de guerre de la Chine ont été énormes. Le prix des défenses de la côte depuis Koang-tung et Fuh-kien jusqu'à Tien-Tsin, depuis la première jusqu'à la dernière, a bien été de plusieurs millions. Si la Chine demandait le remboursement de ses dépenses à l'Angleterre, l'Angleterre verrait que ses dépenses ne sont pas la moitié de celles de la Chine.

Quant à la restitution des bâtiments et des canons, pendant l'année qui a précédé l'année dernière, l'Angleterre a détruit les forts de Takou et a pris plusieurs canons appartenant à la Chine. Ne devrait-elle donc pas aussi songer à faire droit à une demande analogue ? Mais, en outre, la moitié des bâtiments anglais et des canons réclamés se sont enfoncés dans la mer ; ils ne sont pas du tout en la possession de la Chine. On peut donc, de part et d'autre, laisser tomber cette question.

Puis, il y a la déclaration, que le compromis, d'après lequel la résidence des ministres a été fixée, est aujourd'hui violée et par conséquent non avenue. Le compromis d'après lequel, après l'échange des traités, le ministre doit choisir un lieu de résidence et visiter la capitale seulement lorsque des affaires importantes l'y appellent, a été définitivement adopté par les commissaires impériaux Kwei-liang et ses collègues. La révocation de ce compromis, annoncée aujourd'hui, est encore plus déraisonnable que toutes les autres propositions.

L'année dernière, lorsque les Américains ont échangé leur traité, il a été fait une modification au taux du droit de tonnage, et les ports de Tai-wan et de Cheng-Tow (Swa-Two) ont été ouverts au commerce, et le ministre anglais nous a priés sérieusement de lui accorder un arrangement pareil. Les anglais n'avaient pas échangé leur traité, mais S. M. l'Empereur, libéral envers les nations étrangères, et plein d'égards délicats pour les intérêts du commerce, a gracieusement sanctionné une extension de ce bienfait en faveur des Anglais, et ceux-ci devraient en être très reconnaissants. Mais si le compromis, dûment négocié, doit être annulé, il n'y aura pas d'inconvénience de la part de la Chine à annuler l'arrangement par lequel elle a accordé aux Anglais les mêmes avantages qu'aux Américains.

En ce qui concerne la demande du ministre anglais d'être traité avec courtoisie lorsqu'il viendra dans le nord pour échanger les traités, s'il désire sincèrement la paix, le commissaire, après avoir réfléchi sur tous les détails du traité, tant sur les points qui devront être mis à exécution que sur les points où il faudra en venir à un compromis, négociera avec le ministre anglais, et, quand les deux partis seront complètement d'accord, ce dernier se rendra dans le nord sans bâtiments de guerre et avec une suite modeste, et il attendra à Peh-Tang l'échange des traités, et la Chine ne lui demandera pas compte du passé. Il devra prendre connaissance des règles observées pour l'échange des traités américains, et la marche qui devra être suivie sera discutée par lui et le commissaire. Mais s'il est résolu à amener des bâtiments de guerre, et s'il persiste à venir par Takou, il montrera que son vrai but n'est pas d'échanger les traités, il devra être abandonné à l'officier commis aux défenses de la côte, et celui-ci prendra les mesures conformes à la raison.

La dépêche écrite par le ministre anglais contient beaucoup d'expressions empreintes d'un trop d'extravagance pour que le conseil discute ces propositions autrement que d'une manière superficielle. A l'avenir, il ne faudra pas manquer aux conventions.

Les remarques ci-dessus seront communiquées par le commissaire au ministre anglais, qui ne devra pas adhérer obstinément à sa propre opinion, puisqu'en agissant ainsi il ferait naître, plus tard beaucoup de difficultés. (Times.)

CANADA.

QUEBEC, 25 JUIN 1860.

Le prince de Joinville.

Les journaux du Haut-Canada continuent de s'occuper de M. le prince de Joinville, et semblent prendre à tâche de commettre des méprises à l'endroit de cet illustre personnage. Ils en prennent occasion de faire de l'éloquence attendrissante sur l'instabilité des choses humaines. L'un d'eux, le *Leader*, commence sur ce ton solennel : " Dans la personne de ce prince, nous voyons un exemple frappant de la différence qu'un jugement du monde on met entre le succès et l'adversité. Voilà un prince qui serait maintenant, et depuis la mort de son père Louis-Philippe, roi de France, si la révolution de 1848 n'avait pas jeté sa famille dans l'exil ; le voilà qui traverse ce pays presque inaperçu..."

Le reste de l'article est sur ce ton et ne manque pas d'ailleur de vérité. Le malheur est que toute cette belle éloquence, en tant qu'elle s'applique à M. le prince de Joinville, est en pure perte.

Mettez de côté la révolution de février, la République, l'Empire, c'est-à-dire supposez tout le contraire de ce qui est ou de ce qui a été, supposez Louis-Philippe mourant sur le trône et transmettant paisiblement la couronne à sa

dynastie, et le prince de Joinville serait aujourd'hui le prince de Joinville, ni plus ni moins, n'ayant, d'après la loi de succession à la couronne, aucune chance, ou n'ayant que des chances bien éloignées, de devenir roi. Il se trouve précédé en effet, dans l'ordre de succession, par les deux fils du duc d'Orléans, le comte de Paris et le duc de Chartres. Ces deux jeunes princes sont pleins de vigueur et de vie, mais en les supposant morts sans postérité masculine, la couronne reviendrait à M. le duc de Nemours pour passer ensuite aux descendants mâles de ce dernier, nés ou à naître, par ordre de primogéniture. Ce n'est qu'à défaut de descendance mâle dans la maison de M. le duc de Nemours, que la couronne pourrait aller à M. le prince de Joinville.

En relevant la méprise du *Leader*, le *Journal de Québec* dit que le duc d'Orléans a laissé trois fils : le comte de Paris, le duc de Chartres et le comte d'En ; c'est la première fois que nous entendons parler du comte d'En comme fils du duc d'Orléans.

En parlant, comme nous l'avons fait de la dévolution éventuelle de la couronne dans les diverses branches de la maison de Bourbon-Orléans, nous nous sommes placé sur le terrain du *Leader*, et n'avons point entendu trancher la question de droit qu'implique toute question de transmission du pouvoir suprême.

Sur cette grave question, deux principes sont en présence :

Le principe de la souveraineté du peuple ou de l'élection ;

Le principe traditionnel de la légitimité ou de l'hérédité.

Le principe de la souveraineté du peuple conduit forcément, un peu plus tard, à la République, qui est la négation du pouvoir royal et de l'hérédité.

D'autre part, au point de vue du principe traditionnel de la légitimité ou de l'hérédité, la couronne, tombée en juillet 1830 de la tête du roi Charles X sur le pavé des barricades, et ramassée l'on sait comment par Louis-Philippe, appartient au petit-fils de l'infortuné et chevaleresque Charles X, à M. le comte de Chambord, et non à d'autres.

Souvenir.

Avant-hier samedi, à sept heures du matin, a eu lieu, en l'Eglise des Ursulines, le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Emile de Fenouillet, ancien rédacteur du *Journal de Québec*, et professeur à l'Ecole Normale-Laval, depuis la fondation de cette institution.

La messe a été dite par M. l'abbé Jean Langevin, principal de l'Ecole Normale, qui a également fait l'absoute. Il était assisté de M. le Chapelain des Ursulines.

Un *Libera* a été chanté par les élèves de l'Ecole Normale, sous la direction de M. le professeur Gagnon. Quelques stances du *Dies ira* ont été chantées avec une par les élèves (filles) de la même école, qui se tenaient derrière la grille de la chapelle.

On remarquait dans l'assistance plusieurs citoyens de Québec dont quelques-uns étaient intimement liés avec le regretté défunt.

NOUVELLES D'EUROPE.



ARRIVÉE DU NAVIRE A VAPEUR
"MELITA."

(Nouvelles d'Europe de quatre jours plus récentes.)

Le navire à vapeur *Melita*, qui a remplacé le *Canadian*, est arrivé ce matin à Québec avec des nouvelles d'Europe de quatre jours plus récentes :

Une dépêche de Naples dit : — l'évacuation de Palerme par les troupes napolitaines se terminera demain 9 juin. Les troupes qui ont déjà commencé à arriver à Naples ont été dirigées vers Castellamare et Gaete.

Les troupes napolitaines en Sicile sont concentrées à Syracuse, Messine et Agosta. Les troupes napolitaines se sont embarquées avec armes et bagages. Une dépêche venue par voie de Turin dit que conformément aux conditions de la capitulation, les Anglais occuperont temporairement les forts de Palerme. On rapporte aussi que le gouvernement napolitain a décidé de concentrer toutes ses forces militaires à Syracuse et à Messine, parce qu'en conservant ces deux fortes positions, il paraîtra aux yeux de l'Europe maître de la Sicile.

On dit que Garibaldi a trouvé près d'un million, lbs. sterling, dans le trésor, à Palerme.

A en croire les dépêches par voie anglaise, les troupes napolitaines se seraient comportées avec la plus grande cruauté pendant le bombardement de la ville de Palerme. Au moment de leur retraite, les femmes et les enfants qui cherchaient à s'échapper des maisons incendiées étaient tués.

300 maisons ont été brûlées et le trésor a été détruit.

Le Palais Carrina a été pillé et brûlé.

Les soldats napolitains en se retirant ont mis le feu à tous les édifices et ont pillé Catane.

Garibaldi a publié un décret appelant sous les armes tous les Siciliens entre 17 et 50 ans.

50 Navires de guerre sont en route pour Palerme.

L'*Opinion Nationale* propage la nouvelle que la France a, avec le consentement du Piémont, accepté la médiation demandée par le gouvernement napolitain.

Les conditions de la médiation sont : l'octroi d'une constitution libérale pour le royaume de Naples et d'un gouvernement séparé pour la Sicile sous un Prince de la maison de Bourbon, à qui les Siciliens donneraient leur confiance.

ANGLETERRE. — Le *Great Eastern* devait laisser Southampton pour New-York le 16 du mois courant. Le voyage d'essai a eu lieu le 9. On est satisfait du résultat. La vitesse moyenne a été de 124 nœuds à l'heure.

Nouvelles politiques sans importance. Les négociations pour la conclusion d'un traité de commerce entre la France et la Belgique progressent.

Le droit sur les verres devait être aboli.

Le *Courrier* de Paris a reçu un premier avertissement pour un article sur la liberté de coalition des classes ouvrières.

Il paraît que le commerce est extrêmement lourd à Paris et dans les Provinces.

L'aspect des moissons n'est pas rassurant et a produit une hausse.

Le *Moniteur* publie le décret qui promulgue le traité conclu avec le Piémont relativement à la cession de la Savoie à la France.

On dit que l'Empereur Napoléon va avoir à Baden une entrevue avec le Prince-Régent de Prusse et autres souverains allemands.

Une grande revue militaire, présidée par Napoléon devait avoir lieu le 14 courant, pour célébrer l'annexion de la Savoie et de Nice à la France.

PLUS RÉCENT.

On dit que Mazzini s'est rendu en Sicile.

Le Gouvernement a ordonné au commandant de la flotte et aux autorités de l'arrêter.

Un envoyé napolitain est en route pour Paris et Londres.

Le comte Aquila, oncle du roi de Naples, insiste fortement pour l'adoption d'une politique italienne et l'octroi d'une constitution libérale pour Naples.

ANGLETERRE. — Lord John Russell a annoncé, le 11, dans la Chambre des Communes, que le Gouvernement n'accepterait pas la discussion du bill de réforme. Il a, en même temps, promis d'introduire un nouveau bill à la prochaine session.

Lord Palmerston a dit, le 12, dans la Chambre des Communes, que le gouvernement Napolitain avait sollicité l'intervention étrangère, et a rapporté la réponse des différents gouvernements européens à cette demande du gouvernement napolitain.

Nouvelles de Rome.

Rome, le 29 mai 1860.

M. le général Lamoricière vient de rentrer à Rome, après avoir visité la plus grande partie de l'Ombrie. Il a vu le village de la Grotte, où le colonel marquis de Pimodan s'est battu avec tant de bravoure, et il a complimenté les trois blessés qui sont restés chez les habitants. M. le lieutenant Cacciari succombera pas à ses blessures. Il a reçu cependant une balle qui lui a traversé le bras droit, un coup de sabre qui lui a enlevé deux doigts de la main gauche et deux coups de baïonnette dans les reins. Comme le général s'enquerrait des désirs d'un des deux gendarmes blessés : " Ce que je désire, a répondu celui-ci, c'est de retrouver un cheval aussi bon que celui que ces bandits m'ont tué. — Eh bien ! mon brave, a répliqué Lamoricière, je t'en trouverai un meilleur. — Ah ! mon général, cette idée va me guérir ; dans un mois je recommencerai à me battre."

Voici quelques nouveaux détails sur cette affaire de la Grotte et sur l'effet moral qu'elle a produit ; je vous en garantis la parfaite exactitude.

Le village de la Grotte, situé sur un piton, entouré de trois côtés de ravins, ne communique avec la chaîne de collines qui forme le bassin du lac de Bolsena, que par une arête longue et étroite ; c'est par là que l'attaque a eu lieu.

Elle a été si vigoureusement conduite par le colonel de Pimodan, chef d'état-major du général de Lamoricière, à la tête de ses 60 gendarmes à cheval, que les bandes de Garibaldi n'ont pas eu le temps de monter dans les maisons et ont été sabrés dans des rues de deux à trois mètres de large. Si l'infanterie, qui était à trois heures en arrière, eût pu arriver à temps, pas un homme n'eût échappé. Mais le colonel, voyant qu'une partie des tirailleurs ennemis se logeaient dans les maisons, d'où il ne pouvait les débusquer, puisqu'il n'avait que de la cavalerie, reforma sa brave troupe sur un mamelon voisin de la ville, d'où il put voir l'infanterie habillée de rouge se diriger vers la frontière. Son chef, César Orsini, frère de celui qui avait tenté d'assassiner l'Empereur des Français, avait été tué. Une lettre de lui, trouvée sur lui-même, et un rapport du maire de Manciano (Toscane), pris avec le contrôle et la comptabilité du bataillon de Zambianchi, dont Orsini était le capitaine adjoint-major, prouvent d'une manière irrésistible la part que le Piémont a prise dans toutes les menées de Garibaldi et de ses adeptes.

De reste, tout avait été combiné de manière à réprimer promptement ces invasions. Les bandes passaient la frontière à trois heures du matin, le 19, arrivaient à la Grotte à onze heures et demie ; sabrés à midi, à quatre heures elles étaient rentrées en Toscane.

Tout avait été fait par les soldats du Pape dont on veut rire ; les étrangers qu'on lui reproche tant, sauf le colonel de Pimodan, n'y avaient point pris part.

C'est à l'extrême enthousiasme que ce premier succès a excité dans l'armée pontificale qu'il faut attribuer le triste accident du 19 au soir. Une fausse alerte a coûté la vie à deux officiers, et quelques chasseurs sont tombés sous les coups de leurs camarades, qui se précipitaient en avant sans écouter la voix de leurs chefs.

L'animation des populations est plus vive encore, si c'est possible ; le général de Lamoricière a visité toute la frontière depuis les hauteurs d'Orvieto jusqu'à la mer ; il a pu être frappé de l'immense entrain des populations ; elles se jetaient sur ses pas en criant : *Vive Pie IX !* Elles se précipitaient au milieu des soldats, leur serrant la main, portaient leurs sacs et demandaient en foule soit à s'enrôler, soit à être armées pour la défense de leur territoire. Le général les a reçues avec bonté, et aujourd'hui les populations armées et bien approvisionnées de munitions sont prêtes à éclairer les frontières et à les défendre mieux que pas une troupe régulière.

Ce mouvement est général dans les Etats Pontificaux. A Ancône, il y a déjà trois semaines, les révolutionnaires, par une proclamation ayant pour titre : *Alerte !* combattaient l'influence du gouvernement du Saint-Père, qu'ils voyaient s'accroître de jour en jour ; ils suppliaient les Ancônitaïns de renoncer à tous les avantages que leur promettait le gouvernement de Sa Sainteté pour suivre la cause de l'unification italienne.

Dans les provinces de Pesaro et d'Urbino, un bataillon de volontaires prouve par son clan à quel point le gouvernement du Pape est populaire dans les campagnes.

Dans celle de Péronse, l'irritation des campagnes est presque menaçante pour les villes ; enfin, à Rome la garde palatine, formée uniquement des personnes recommandables de la ville, a tenu à partager les fatigues de l'armée, et tous s'accordent à louer sa belle tenue et son énergie.

En un mot, l'armée aujourd'hui, notablement accrue dans son effectif, manie de tous les effets nécessaires pour les marches et pourvue d'une artillerie nombreuse et bien organisée, est en état de réaliser tout ce que l'on doit attendre d'elle ; et les populations, reprenant confiance, ne craignent plus de témoigner leur joie de se voir délivrées des tentatives insensées de la Révolution.

Voici la traduction de la lettre trouvée sur le cadavre d'Orsini, et qu'il adressait à un major piémontais :

" Cher Major,

" Je m'embarquai à Gènes avec le général Garibaldi. Arrivés à Talamone, nous nous y arrimâmes quarante-huit heures ; les compagnies se formèrent, les grades furent distribués. Nous priâmes des munitions dans la forteresse d'Orbitello, et vers le soir du second jour, les troupes s'embarquèrent de nouveau. Moi, avec ma compagnie, je restai à terre, parce que le colonel Zambianchi eut une mission spéciale à terre, et je fais partie de cette expédition. " Nous avons passé tous les pays des Maremmes, où nous avons été accueillis avec enthousiasme, et maintenant nous sommes devant les mercenaires du Pape. Nous sommes un bataillon parfaitement armé, mieux habillé, tout en rouge, et organisé comme le perment les circonstances. Nous espérons beaucoup des populations romaines, et nous sommes en garde, parce que nous avons devant nous des forces trop supérieures en nombre. Nous avons divisé notre troupe en diverses bandes d'insurgés, qui appelleront de nouveaux mécontents, et quand nous serons en bon nombre, nous ferons une bonne rôtie de cardinaux. Ça, c'est mon coup, et tel est le sort digne des ennemis de l'Italie. Partout nous enrôlons des volontaires ; moi seul j'ai formé deux compagnies de volontaires toscans du pays des Maremmes, et bons et dociles, ils sont les meilleurs. " Nous avons tout l'élément de vieille secte, des diables déchaînés, tels qu'il nous faut la patience de Job pour les réunir, pour savoir au moins combien ils sont. Mais si tu fais battre la générale, si tu dis que c'est l'ordre du départ, tu les trouves réunis comme un seul homme. " A défaut d'armes, j'ai fait faire 50 lances, parce que les hommes augmentent. Ainsi, nous aurons aussi des lanciers. Adieu. Salue le colonel Valli. Senno et Tosi. Bandi est en Sicile. " J'espère que nous nous reverrons. " Ami de cœur, CÉSARE ORSINI. " Pitigliano, 14 mai 1860. "

Il est inutile de faire de longues réflexions sur les termes de cette lettre. La vieille secte italienne est pleine de diables déchaînés, d'infâmes assassins. César Orsini, digne ami de l'assassin Zambianchi, digne lieutenant de Garibaldi, voulait faire un *arresto di cardinali*, une rôtie, une brochette de cardinaux. On voit une fois de plus par quelle sorte de gens le bonheur de l'Italie est patroné et quels moyens ils emploient. Le frère de César Orsini voulait aussi le bonheur de l'Italie et travaillait d'abord, à la façon des diables déchaînés, au bonheur de la France.

Un loyal et valeureux gentilhomme français, M. le marquis de Pimodan, a vengé sur César Orsini l'attentat du 14 janvier. Avis au *Sicile* ; on n'en est pas moins français pour servir la noble et sainte cause qu'il calomnie.

Voici maintenant la traduction de la lettre du maire de Manciano au colonel Zambianchi, et dont le général a fait faire sur l'original une photographie, car je crois qu'elle sera communiquée aux représentants des diverses cours, afin de témoigner de la part prise par le gouvernement du Roi dans l'affaire des envahisseurs.

En tête, on voit les armes du roi Victor-Emmanuel, la croix blanche de Savoie. L'écusson est surmonté de la couronne royale et se détache sur le manteau royal. Au-dessous, en gros caractères imprimés, on lit : *Uffizio del gonfaloniere di Manciano* ; ou bureau du maire de Manciano.

Très illustre seigneur,

" D'après ce qui a été concerté avec Votre Seigneurie illustrissime, M. l'adjutant Orsini et le major Siccoli, je vous remets les notes des dépenses faites par la commune pour les deux compagnies des chasseurs des Alpes, vous priant d'avoir la complaisance de les signer et de me les retourner par l'express, afin que la commune puisse en avoir du Gouvernement le dû remboursement. "

" Je vous remets en outre une note de fournitures faites aux susdits chasseurs par la commune de Montemerano. Si elle n'est pas régulière, vous aurez la bonté de me la remettre, afin que je puisse la faire rédiger dans la forme. Je dis pas régulière, parce que je n'y vois pas rapportés les prix. " Si vous croyez qu'ils puissent être rapportés par moi selon la juste valeur, je le reconnaitrai par le visa que vous voudrez bien y apposer ou y faire apposer par M. Orsini, seules signatures qui, selon notre accord avec M. Siccoli, sont nécessaires. "

" Croyez-moi avec une parfaite estime, en même temps que je me déclare, " De Votre Seigneurie Illustrissime, les très dévoués serviteurs. "

EMIDIO NARDICCI.

M. le colonel Callimache Zambianchi, Pitigliano.

Un journal va être fondé à Rome. Il portera, dit-on, pour titre la *Verità*, et sera rédigé par les hommes les plus considérables de la science et de la littérature actuelle romaine. On cite des membres influents du haut clergé, des laïques occupant des postes universitaires et des avocats de renom. Il traitera les questions de politiques européennes et s'attachera principalement, je crois, à rétablir autant que possible dans les intelligences les doctrines véritables du droit, de la civilisation et du progrès politico-chrétiens, dont la plupart des hommes d'Etat et des gouvernements de ce siècle semblent ignorer ou vouloir méconnaître les rudiments.

Mgr l'évêque d'Arras a quitté Rome après avoir reçu de Sa Sainteté les témoignages de la plus tendre et paternelle distinction.

Etats de l'Eglise.

Ancône, 21 mai. — Le vapeur poste nous a amené hier 144 Autrichiens, dont 4 officiers ; 46 Irlandais, dont 2 officiers, et 15 Belges, dont 1 officier. Les 144 Autrichiens vont former le premier noyau du 4e bataillon de tirailleurs. Les Irlandais forment l'avant-garde de leurs 1,000 combattants qui doivent arriver par convois de 100 à 200. Ce sont tous des gens bien mis, qui jouissaient chez eux d'une grande aisance, et qui, on le voit, sont venus par pure conviction religieuse. Les Autrichiens ont moins de zèle religieux, et chez eux la prime d'engagement a été le principal motif. Mais peut-être seront-ils meilleurs soldats que les Irlandais, qui en sont à l'a, b, c du métier militaire. Il est arrivé ici 9 déserteurs, dont 4 Piémontais natis. Ils disent qu'un grand mécontentement règne dans les rangs de l'ennemi et que beaucoup d'autres suivront leur exemple. On lit sans empêchement ici, dans les cafés, le numéro du *Journal des Débats* du 18 mai, qui contient la proclamation de Garibaldi aux Romains (*Wanderer*).

Toscane.

On écrit de Sienne à l'*Armonia* : " Mgr l'Archevêque de Sienne se trouvait absent au moment de la fête du Statut ; ses visites pastorales l'avaient obligé de s'éloigner même avant l'arrivée du Roi. Son vicaire-général lui ayant écrit pour savoir s'il devait ou non faire célébrer la solennité religieuse que l'on demandait, le prélat répondit qu'il fallait s'y refuser, et ajouta : " Dans le cas où vous ne croiriez pas pouvoir prendre sur vous la responsabilité de ce refus, faites-le moi savoir par le retour du courrier, et je me rendrai aussitôt à Sienne pour y accomplir en personne mon devoir. "

" Si telles paroles font honneur à Mgr Baldanzi, elles n'en font pas moins à son vicaire-général, qui n'a pas hésité un seul instant à prendre sur lui toute la responsabilité, en se conformant complètement aux ordres et aux instructions de son Evêque. "

— On lit dans le *Cattolico* : " Le bruit court à Florence que l'avocat Thomas Corsi, qui n'a aucune relation de parenté avec l'illustre Archevêque de Pise, avait été chargé d'offrir à Mgr Limberti, archevêque de Florence, la croix des Saints Maurice et Lazare de la part de Sa Majesté ; mais que le Prélat a refusé cet honneur, en disant que la croix qu'il portait sur sa poitrine lui pesait déjà bien assez. "

— Le conseil municipal de Florence a voté la somme de 100,000 livres italiennes en faveur de la Sicile. Notre gouvernement, qui est maître en Toscane, ne sait rien de tout cela. — (*Idem*.)

— On a opéré une visite domiciliaire chez l'abbé Ortalda, chanoine de la métropole de Saint Jean, et directeur de l'Ecole de la Propagation de la Foi en Piémont. Inutile de dire que la police n'a rien trouvé qui puisse intéresser le fisc. (*Armonia*.)

Allemagne.

Munich, 2 juin. — Nous pouvons donner la nouvelle positive que le roi de Bavière a l'intention d'avoir une entrevue non seulement avec le prince-régent de

Prusse, mais aussi avec le roi des Belges. (Gazette d'Augsbourg.)

Stuttgart, 1er juin.—Le roi de Bavière est parti hier d'ici pour Darmstadt. On apprend qu'il doit se rendre à Bude dans huit jours, et que le prince-régent de Prusse, ainsi que le roi de Wurtemberg, y viendront à la même époque. Ces entrevues personnelles des princes allemands avec le Prince-Régent prouvent que la tournée que fait le roi de Bavière n'est pas dirigée contre la Prusse. (Gazette de Cologne.)

D'après le *Moniteur wurtembergeois*, une maison allemande de Londres a offert à la Diète germanique d'armer dans un court délai les forteresses fédérales allemandes de canons Armstrong. Elle livrerait en six à huit jours 1,000 bouches à feu, les pièces de 24 à 300 liv. st., les pièces de 16 à 240 liv. st. (Il.)

Espagne.

Madrid, 31 mai.—On attend aujourd'hui les plénipotentiaires espagnols qui s'étaient rendus à Tétouan, le général Garcia et M. Lignet. Ils apportent la ratification échangée du traité de paix avec le Maroc. Il est probable que d'ici à peu de jours les Marocains verseront de 20 à 30 millions de réaux, à compte sur l'indemnité de guerre stipulée.

Bien qu'en certains cercles on parle toujours de projets de fusion des deux branches de la famille royale, la reconnaissance formelle de la reine Isabelle II par le comte de Montemolin et ses frères n'étant pas arrivée, il n'y a pas à s'occuper de cette question. (Correspondance Havas.)

Portugal.

On écrit de Lisbonne, le 26 mai : « Le gouvernement portugais a reçu 20,000 carabines Mitrailles et il en a commandé 20,000 autres. Il y a aussi à l'arsenal une machine montée pour rayer les canons. On sait que le Gouvernement a résolu de fortifier le pays ; il commencera par réparer les fameuses lignes de Torres Vedras, cela prouve que le Portugal n'est pas en dormance et que l'état des affaires sur le continent l'engage à se mettre sur la défensive. » (Daily-News.)

Angleterre.

On lit dans le *Globe* : « La Russie n'a point fait aboutir ses prétentions excessives, mais elle a du moins gagné un point. Il y a pour elle un intérêt évident à ce que les chrétiens poussent toujours les hauts cris, qu'ils soient constamment à la veille de s'exaspérer, au point qu'il sera impossible de les réfréner. Or, voilà ce qui favorise ses desseins et lui permet de leur donner du poids par des menaces d'intervention. Cependant, elle devrait songer que s'il n'en coûte presque rien pour ouvrir la question d'Orient, il en coûte immensément pour la clore, et que, s'il y a eu une campagne en 1828 et 1829, il y en a eu aussi une autre en 1854 et 1855. »

Londres, 2 juin.—Des considérations ont pesé sur les cours à la Bourse. Les dépêches de la Chine sont de nature à faire évanouir l'espérance que la guerre pourra être prévenue, et l'on craint aussi que le succès de l'insurrection sicilienne précipite de nouvelles complications. (Daily-News.)

Parmi les passagers partis par le « North Briton » pour Liverpool, étaient : M. A. T. Galt et sa femme, MM. P. Garneau, Z. Leblanc, de Québec, et MM. A. Prévost, F. Leclaire de Montréal.

FAITS DIVERS.

ACCIDENT FATAL.—Vendredi après midi, M. Pierre Arnoldi, agent du Grand Tronc à Longueuil, était occupé à coupler deux chars, lorsque tout-à-coup, les couplés manœuvrèrent et il fut horriblement mutilé par les chars. Il fut immédiatement transporté à sa demeure, où il expira presque aussitôt. M. Arnoldi était un citoyen très respectable, et âgé d'environ 65 ans. (Courrier de St. Hyacinthe.)

Nous extrayons quelques détails d'une lettre adressée de Singapour au *Moniteur*, à la date du 6 avril 1860.

« A peine avons-nous jeté l'ancre dans la rade de Singapour qu'une foule de pirogues chinoises nous offrent des cocos, des bananes, des ananas, des mangoustes, des cannes à sucre, fruits savoureux des tropiques. Peu après, les officiers, qui, seuls, ont l'autorisation de visiter cette colonie anglaise, se rendent à terre. « Ce qui frappe notre vue en débarquant, ce sont les habitations situées sur le bord de la mer et bâties au milieu d'arbres de toute espèce ; ce quartier charmant, aux rues droites, se coupant à angles droits, porte le nom de ville anglaise. Un petit cours d'eau la sépare de la ville commerçante, habitée par les Chinois, les Malais et les Indiens, ce qui fait donner à cette dernière le nom de ville chinoise. »

« Les maisons habitées par ces divers peuples n'ont, en général, qu'un étage, mais elles sont toutes entourées de boutiques. Chaque boutique a son cachet de curiosité ; ainsi, un marchand fait le commerce de bétel, de cannes à sucre ; son voisin vend des canons, des chaînes pour lever une ancre, etc. L'étalage se fait voir surtout chez les Chinois, qui déploient la plus grande intelligence pour tout ce qui est commerce. Les rues sont encombrées de marchands ambulants dont le seul but n'est que de gagner quelque peu d'argent. On les voit courir çà et là, cherchant à réaliser un gain, quelque minime qu'il soit, à force de persévérance, de ruse et d'intrigue. Ces astucieux Chinois exercent toutes les industries imaginables ; leur existence laborieuse va jusqu'à confectionner tous les objets qui sont du ressort de la femme ; pourvu qu'il aient un modèle, rien n'est impossible pour ce peuple adroit, patient et intelligent dont les mœurs sont certainement adonnées dans cette ville. La population de Singapour est de 90 à 100,000 habitants, parmi lesquels

on compte à peine 800 Européens. Les Chinois forment la plus grande partie de la population ; on la porte à 70,000 ; le reste est Malais, Indien et Arabe. »

« Parmi les édifices religieux, on classe en première ligne la pagode chinoise, bien supérieure aux églises françaises, portugaises, aux temples et aux mosquées. On remarque surtout la belle entrée de cet édifice indiquée par deux dragons en grani qui ont un grand prix ; il existe également, dans son enceinte, des colonnes de même espèce de beaucoup de valeur. Les théâtres chinois méritent bien aussi d'être cités. L'un d'eux est affecté aux acrobates, l'autre est destiné au drame, à la tragédie, voire même peut-être à l'opéra (je n'oserais l'affirmer cependant). Dans l'un et l'autre de ces théâtres, des costumes de mandarins, de grands personnages d'une grande richesse, excitent l'admiration de tous les visiteurs ; je n'en dirai pas de même de l'orchestre, composé d'une douzaine de musiciens qui siègent au fond de la scène. Ces malheureux mélomanes accompagnent les chanteurs avec des instruments à cordes très criards, avec des cymbales, des tambours (ou tam-tam) et des gongs qui forment une cacophonie complète, impossible à décrire. Ce sont, selon le dire des connaisseurs, d'excellents acteurs dont nous n'avons pas le bonheur de savoir bien apprécier le talent. »

ANNONCES NOUVELLES.

Bazar pour venir en aide pour la construction d'une maison d'école pour les garçons à St. Sauveur. — F. X. Langevin, Secrétaire.

Bazar pour venir en aide à l'Asile Ste. Brigitte. — M. M. Brousseau, Secrétaire.

Commerce et Navigation.

IMPORTATIONS.

22 juin.— Par le vapeur Lady Head, Davidson, de Dalhousie—17 boîtes saumon à M. O'Connor ; 5 do à M. Monteuil ; 1 baril bière, 7 boîtes vin et 3 do alcool à H. Perley ; 7 quarts d'huîtres à M. Dawson. Par la golette Ste. Croix, McNeil, d'Antigonish—80 tonnes platine au maître. Par la golette Marie Victoria, Girard, de St. Jean—25 caisses saumon à L. Renaud. Par le navire Calista, Hays, de Liverpool—500 tonnes sel à ordre. Par le navire Lady Havelock, Doran, de Liverpool—5 tonnes d'épaves, 200 do sel et 203 do en grenier à M. I. Wilson. Par le brigantin Amélie, Michon, de Sydney—168 tonnes charbon à J. Wilson. Par le navire Queen of the West, Parry, de Liverpool—7376 sacs sel à J. W. Parry. Par le brick Hampshire, Laws, de Sunderland—410 tonnes charbon, pour la Compagnie du Gaz ; 200 paniers bouteilles à M. Boswell.

IMPORTATIONS À QUÉBEC PAR LE CHEMIN DE FER GRAND TRONC.

22 juin.— 17 caisses à Chine et Méthol ; 2 do à J. Foley ; 2 do à W. McMillan ; 2 do à L. Parant ; 1 do à Roussseau ; 1 do à Baron Boileau ; 1 do à W. McKay ; 1 do ; 3 do à J. O'Donoghue ; 1 balle à T. Andrews ; 100 do d'épaves à J. Brown et Cie ; 1 quart et 1 baril à Lemieux et Noël ; 1 boîte à H. S. Scott ; 1 do à J. E. Burke ; 1 do à J. et O. O'Grady.

BUREAU DU SURINTENDANT DES MESUREURS DE BOIS.

Québec, 22 juin 1860. État comparatif des Bois de Charrpente, Douves, Mâts, Beauxpés et Epars, mesurés et inspectés jusqu'à cette date :

	1858.	1859.	1860.
Pin Blanc.....	2,319,531	3,176,956	2,906,594
Pin Rouge.....	9,818	46,239	56,656
Chêne.....	38,124	343,440	210,480
Orme.....	99,298	483,473	357,798
Frêne.....	66,224	245,484	46,490
Peuplier.....	4,281	10,896	2,295
Noyer.....	7,066	5,563	762
Tamarac.....	99,239	112,021	94,976
Boisau et Érablé	79,769	256,847	505,457
Mâts et Beauxpés	119 pes.	16 pes.	127 pes.
Epars.....	2 "	0 "	40 "
Douves March.....	147,111.3	526,702	311,428
W. L.....	239,333.19	1098,73.29	721,93.7
Tonnes.....	0	0	0

ÉTAT COMPARATIF DES ARRIVAGES ET TONNAGES AU PORT DE QUÉBEC, D'APRÈS LES ANNÉES 1859 ET 1860, jusqu'au 21 juin de chaque année :—

	1859.	1860.
21 Vaisseaux.....	195,754 Ton.	
1860.....	559 Vaisseaux.....	294,069 Ton.

Plus cette année..... 168 Vaisseaux..... 38,315 Ton.

Port de Québec.

ARRIVAGES.

22 juin.— Brick Jane, 5 juin, de Terrebonne, à G. B. Symes et Cie. — Scipio, 5 do, de Carboneau, à ordre, lest. Golette Admiral Napier, 17 mai, de Thurso, à ordre, dattes de pierres.

23 juin.— Brick Norman, 15 mai, de Berge, à ordre, lest. — Leandri, 7 jours, d'Antigonish, à ordre. — Carlos Alberto, 68 do, de Sennab, sel. Navire William Patten, 7 mai, de Liverpool, cargaison générale. Godette May Flower, 15 juin, d'Arichat, à ordre.

25 juin.— Navire à vapeur Melita, 13 juin, de Liverpool, à G. B. Symes et Cie., cargaison générale.

Havre du Palais.

ARRIVAGES.

22 juin.— B. Tripanier, Ecuriels, bois ; F. Laurie, Trois-Pistoles, bois ; Bourde, bois ; G. Chevalier, Ecuriels, bois ; G. Poliquin, Portneuf, bois ; J. Gagnon, Saguenay, madriers et planches ; J. Dussault, Ecuriels, bois ; C. Tremblay, Ebloulements, patates, fleur et bois, etc. ; A. Boucher, St. Joachim, foin ; S. Simard, St. François, bois ; J. Bouchard, Ar. Gardier, do ; A. Rheaume, Chateau Richer, do ; L. Fortier, St. Antoine, do ; J. Demers, St. Nicholas, foin ; J. Dorion, Chateau Richer, pierres.

23 juin.— C. Lizotte, St. Roch des Aulnaies, patates, avoine, etc. ; N. Marcotte, St. Jean Deschamps, briques ; A. Chariand, do ; E. Godin, Cap-Saint, bois et madriers ; C. Abel, L'Anse-au-Loup, bois ; D. Fortier, St. Jean, do ; E. Roy, Haie St. Paul, oufs, bois, etc. ; G. Harvey, Isle aux Coudres, patates, avoine, etc.

EXPÉDIÉS.

22 juin.— Vapeur North Briton, Liverpool, G. B. Symes et Cie. Barque Bergman, New Ross, do. — Henry Davies, Liverpool, do. — Navire Ocananata, do. — Nelson, Island, O. E. Levey et Cie. — Acorn, Pembroke, Howill et Leak, do. — Evergreen, do. — E. D. Peters, Londres, E. Burdall et Cie. — Annandale, Sharpness Point, do.

— Gatehead, Shields, do. — McDowell, Llanely, C et J Sharples et Cie. do. — Royal William, Holyhead, do. — Anna Maria, Maryport, do. — Standard, Swansea, D. Patton et Cie. do. — Brick Woolville, Clyde, Gillespie et Cie. do. — Ohio, Donegal, A. Gilmour et Cie. do. — Golette Chieftain, Londres, Ross et Cie. do.

ENTRÉS EN CHARGEMENT.

22 juin.— Colonist, 751, Liverpool, G. B. Symes et Cie., Quai du Moulin. — Erice Ross, 1973, —, H. Fry, Foulon de Silley. — Wilhelmsburg, 900, Londres, do. — Elizabeth Yeo, 885, Bristol, do. — Donegal, 174, Barrow, Robinson et Cie., Cap Rouge. — Frank Haynie, 1035, Liverpool, E. Burdall et Cie., Foulon de 11bbis. — Edward Bilton, 370, Penarth Roads, do Bômes de Blais. — Bolina, 313, Sunderland, H. Mackay, do. — British Tar, 168, —, J. Buteau, Quai d'Atkinson.

Nouvelles Maritimes.

Le navire à vapeur North Briton, capit. Borland a laissé le port de Québec pour Liverpool, samedi à 10 heures du matin, avec 30 passagers de chambre et 45 d'entrepont. Le nombre de vaisseaux qui ont pris la mer, cette saison, jusqu'au 21 du courant, est de 276, contre 234 à la même époque l'année dernière, total 42 de plus cette année.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

23 juin 1860. L'Islet.—Ténès brumeux et froid, vent Nord Est léger, 2 vaisseaux ont monté aujourd'hui, 1 à l'ancre ici, 2 aux Piles. 6 à l'île aux Coudres. North Briton a descendu à 1.30 cette après-midi. Rivière du Loup.—Beau temps, vent Nord, 3 vaisseaux ont monté le fleuve et 30 descendait ; Saguenay et Maguel, sont arrivés ici, à 4.10. Pointe aux Pins.—Vent Est, brume sur la rivière, 23 vaisseaux descendent le fleuve à 4.00.

(Par l'Asie.)

(Extrait du London Shipping & Mercantile Gazette, depuis le 7 jusqu'au 10 juin inclusivement.)

VAISSEAUX PARTIS POUR QUÉBEC.

British Empire, Friedrich der Grosse, Thalatta, Zetland, Ayon, Powerful, Governor et Alert.

Liste des passagers arrivés vendredi dernier, de Picton, etc., par le navire à vapeur Lady Head—Révérends MM. Desjardins et Fortier, Hon. M. Perley, MM. King et G. Perley, Dile. Lordy—Total 5 passagers de chambre et 16 d'entrepont.

ÉTAT COMPARATIF DU NOMBRE DES ÉMIGRÉS ARRIVÉS À QUÉBEC, JUSQU'AU 23 JUI, D'APRÈS LES ANNÉES 1859 ET 1860 :

	1859.		1860.	
Départ.	Chamb.	Entrep.	Chamb.	Entrep.
Angleterre.....	349	1365	339	2154
Irlande.....	4	319	0	236
Ecosse.....	29	200	42	492
Allemagne.....	6	624	0	109
Norvège.....	55	1331	35	1356
Des Ports d'en Bas.	0	0	0	0
Total.....	434	3770	*416	*4317

* Par les steamships. 2946 ; 4763. — Navires Marc. 1817 ; 4763.

Augmentation... 559. A. C. BUCHANAN, Agent en Chef. Bureau de l'émigration du Gouvernement, Québec, 23 juin 1860.

BAZAR.

LES DAMES DE LA CONGREGATION DE ST. PATRICE tiendront, dans le mois d'OCTOBRE prochain, un BAZAR, pour venir en aide à l'ASILE STE. BRIGITTE. Les Dames suivantes ont en la bienveillance de consentir à présider aux tables :—

Mme. ALLEY, — ALLEN, — PETERS, — FLANIGAN, — LILLY, — M. O'LEARY, et — J. D. BROUSSEAU.

Mme. PARKIN, présidera à la table de rafraîchissements. M. M. BROUSSEAU, Secrétaire. 25 juin 1860. 127

BAZAR.

Le public en général et les amis de l'éducation en particulier sont respectueusement informés qu'il y aura le 15 SEPTEMBRE prochain, et les jours suivants à la belle salle de la HALLÉ JACQUES-CARTIER, à St. Roch, un BAZAR, dont le produit sera spécialement affecté à la construction d'une MAISON D'ÉCOLE SUPÉRIEURE pour les GARÇONS À ST. SAUVEUR. Celui de l'an dernier dans le même but ayant déjà rapporté \$750, somme assez belle en elle-même, mais évidemment insuffisante pour construire un EDIFICE EN BRIQUES à deux étages de 68 sur 40 pieds, dimensions déclarées nécessaires par Mgr. de Tloa. Nous comptons comme toujours sur la bienveillance du public pour voir réaliser bientôt cette cause si éminemment patriotique.

Les personnes qui voudront bien favoriser cette belle entreprise sont priées d'adresser leurs dons tels qu'ils soient aux Dames soussignées, qui les recevront avec reconnaissance.

Mme. CHS. SAINT-MICHEL, Présidente. Mme. CHS. TANGUAY, Mme. O. COTÉ, — FRS. KIROUAC, — F. X. LANGEVIN, — E. GINCHEREAU, — P. VALIN, — L. MARTIN, — ED. LEMIEUX, et — Jos. VÉZINA, — LS. DEMERS, — MARC. GRÉGOIRE.

Messieurs VALIN, LEMIEUX et DEMERS, tiendront une table de rafraîchissement. MAD. F. X. LANGEVIN, Secrétaire. 25 juin 1860. 128

DUVAL ET TASCHEREAU, JVOGITS.

ONT transporté leur bureau, au N° 14, Rue Haldimand, Haute-Ville. 18 juin 1860. c 120

UN INSTITUTEUR muni de diplôme d'École Modèle, enseignant, le Français, l'Anglais, le Latin, la Musique Vocale et Instrumentale, jouant l'Orgue, etc., depuis plusieurs années ; disponible en juillet. S'adresser à ce bureau. 18 juin 1860. 121

LE Dr. BAILLARGEUR a l'honneur d'informer les Dames et Messieurs de cette ville, qu'il est en possession d'un nouveau procédé pour POSER les DENTS ARTIFICIELLES ; et que sous le rapport du confort, de l'utilité et de la perfection, etc., cette nouvelle méthode est incontestablement supérieure aux anciens procédés, outre quelle est moins douloureuse, et en même temps moins dispendieuse. 11 juin 1860. 1m-2fs 110

Bols à Lait. 100 PANIERS DE BOLS à LAIT à vendre par les soussignés, rue Arthur, près de la Nouvelle Douane. —ATRSI—

Un assortiment complet de FAIENCE assortie : Service à thé, à Déjeuner, à Dîner, et à Toilette richement décoré, portant l'impression du Castor, avec motto canadien. HENRY HOWISON & Cie. 28 mai 1860. 94.

SOCIÉTÉ
ST. JEAN-BAPTISTE
DE
QUÉBEC.
CONCERT-PROMENADE
A LA
SALLE MUSICALE,
RUE SAINT-LOUIS.
LE 25 JUI 1860.

DIRECTEURS :
P. M. BARDY, Président.
O. CREMAZIE, Président - Adjoint.
VICE-PRÉSIDENTS :

PRÉSENT VALLÉE, WILLIAM VEXNER, PIERRE GAUVREAU, GERMAIN ST. PIERRE, J. G. BARTHE, THÉOPHILE HAMEL, JOSEPH E. BOLDEU, J. N. DUBOIS, M. N. D. LÉGARÉ, L. E. BARDY, T. CHERRIER, TIOS E. ROY.

J. P. RHEAUME, Commis. - Ordon.

D. J. MONTAMBAULT, Secrétaire-Archiviste. LOUIS-JACQUES PITEAU, Assistant-Secrétaire.

Le chœur des amateurs chantera des morceaux choisis pour la circonstance et M. Damiis Paul présidera au piano.

PRIX D'ADMISSION.—\$1.00 pour un membre de la Société.—\$1.50 pour une personne qui n'est pas membre.

On pourra se procurer des cartes en s'adressant à Messieurs les Directeurs, ou à MM. J. et O. Cremazie et J. T. Brousseau, Libraires, Haute-Ville ; M. Fournier, Libraire, St. Roch ; E. LaRue et Cie., Faubourg St. Jean.

N. B.—Rafraîchissements non compris dans le prix d'admission. D. J. MONTAMBAULT, Secrétaire-Archiviste, Société St. Jean-Baptiste. 20 juin 1860. c 124

AVIS.

VU le grand nombre de demandes faites aux soussignés pour les PIANOS de SCHIEDMAYER, ils croient devoir annoncer à leurs amis et au public qu'ils attendent de jour en jour un SECOND ASSORTIMENT de ces magnifiques instruments si recherchés, et dont la demande augmente rapidement à mesure que leurs qualités sont appréciées. Pianos de seconde main pris en échange. E. LARUE et Cie., 231, Grande Rue St. Jean. 22 juin 1860. f 125

NOUVELLE
BIJOUTERIE, ARGENTERIE, MONTRES, ETC., ETC.

VENANT d'être reçu par le navire à vapeur North Briton, Canadian et Anglo-Saxon, une variété de

BIJOUTERIE, ARGENTERIE, MONTRES, ETC., ETC.

—AUSSI—
VUES AU STEREOSCOPE

DE LA
SUISSE.

De l'ESPAGNE.

De l'ITALIE.

Des BORDS DU RHIN,

GROUPES, ETC., ETC.

J. C. ARDOUIN,

Importateur, bijoutier, orfèvre, etc., 25, rue la Fadrigue, En face du marché de Haute-Ville. 30 mai 1860. f 3c 3fs 101

AUTRES
MARCHANDISES

A UN
GRAND SACRIFICE

DE FEU
AU MAGASIN

JAMES HEWITT.

30 CAISSES DE MARCHANDISES viennent d'être ouvertes, contenant toute espèce de variétés de Marchandises communes et de fantaisie.

Shirtings, Toile, Toile à serviettes, Couvertures, Draps, Coute-pieds, Tapis de Table, Serviettes, etc., Bas, Gants, Sous-vestes, 500 Mantes de Soie, de 18. 94., 250 do an-dessous du prix coûtant, Au delà de 750 robes de mousselines de 25. 104d.

500 do à balbalas, très bon marché, 120 douzaines Parasols, soie, de 18. 44d., et plus.

LE DÉPARTEMENT DES MESSIEURS est digne de leur attention et se compose comme suit : Chemises, Sous-Veste, Chaussures, Attaches, Monchoirs, Draps Superfins, Tweeds, Drils d'Été Habits, etc.

TOUT AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT.

ANDREW RUSSELL, Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne. 13 juin 1860. f 114

J. B. PLAMONDON, AVOCAT.

BUREAU N° 43, Rue Saint-Joseph, St. Roch, près la Rue du Pont. Dans la maison de M. MICHEL MONTGRIER, en face de cell occupée par W. LAUSIER, écr., N. P. 11 mai 1860. 12m 70

GOMME DE SAPIN.—Le soussigné donnera le plus haut prix pour la bonne GOMME DE SAPIN. JOS. ED. HALLÉE, Coin de la rue St. Joseph et St. Roch. 25 mai 1860. 2m 92

AVIS
AUX
CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS CACHÉES adressées au soussigné et endossées "PHARES" seront reçues à ce bureau, jusqu'à MIDI, le QUATORZIÈME jour de JUILLET prochain, pour la

CONSTRUCTION

DE
PHARES

SUR LE
FLEUVE ST. LAURENT.

A chacun des endroits suivants, savoir :

Ile du Pot-à-l'Eau de Vie.

Ile longue du Pélerin.

Grande Ile Kamouraska.

Islets de Bellechasse.

Batture l'Ile aux Grues.

Batture du Bout de l'Ile d'Orléans.

Des plans et spécifications des ouvrages ci-dessus peuvent être vus à ce bureau, le et après le VINGT-QUINQ courant, où des blancs de soumissions peuvent être obtenus.

La signature de deux personnes solvables, résidant dans la Province, consentant à se porter caution pour la due exécution du contrat, doivent accompagner chaque soumission. Par ordre, T. TRUDEAU, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Québec, 16 juin 1860.—20 juin. f 123

DÉPARTEMENT

DES
TRAVAUX PUBLICS

DU
CANADA.

J. B. ROLLAND & FILS.

SERMONAIRES.

SERMONS pour tous les Dimanches de l'année par St. Alphonse de Liguori, précédés d'une lettre du St. sur la prédication, 1 vol. in-12, broché, 60

COURS D'INSTRUCTIONS PASTORALES sur les Épîtres et sur les Évangiles des Dimanches et des Fêtes de l'année ecclésiastique, par l'abbé Villy, 2 vol. in-8, broché, 1 50

Idem, relié, 2 25

SERMONS du Père Chs. Trey de Neuville, avec l'analyse de chaque sermon et une notice sur l'auteur, 8 vol. in-12, broché, 2 75

INSTRUCTIONS ECCLÉSIASTIQUES, où l'on trouve de tout ce qui concerne la dignité et la sainteté du clergé, par M. de Launay, 3 vol. in-12, relié, 1 50

INSTRUCTIONS PASTORALES sur les Épîtres de tous les Dimanches et Fêtes de l'année et tous les jours du Carême à l'usage du clergé et des fidèles, par M. Raquin, 2 vol. in-12, broché, 1 50

A vendre chez J. B. ROLLAND & FILS, Libraires, Montréal, 1er juin 1860.

LE CONSEILLER

DAMES & DEMOISELLES

JOURNAL D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE ET DE TRAVAUX À L'AIGUILLE.

Rédigé par les sommités littéraires et artistiques.

TOUS LES ABONNEMENTS PARTENT DU PREMIER NOVEMBRE.

ON NE S'ABONNE PAS MOINS D'UNE ANNÉE.

TOUTES les abonnées de la 13e

année du journal recevront avec le premier numéro, à titre de prime,

LE BAZAR FÉRIQUE.

grand ouvrage composé de patrons, de modèles, de fleurs et de dessins de toutes sortes, utiles à toutes les Dames et Demoiselles

Sommaire du premier numéro de l'Année.

1. Chronique du mois, par Eugénie de Longueville
2. L'Eglise des Invalides, par R. Jovien
3. Les bienfaiteurs de l'humanité (Belzunce), par A. Dubois
4. Modes, par Blanche de Séreny
5. Petits travaux de Dames: Abat-jour en tapisserie; Porte-allumettes; Passementerie; Frange au crochet; Dent de la frange; Tableau à l'aquarelle.
6. Explication de la gravure de Modes.
7. Explication de la planche de Manteaux.
8. Explication de la planche de Tapisserie.
9. Explication de la planche de Broderies.

Les abonnées recevront avec ce numéro:

- 1° Une feuille de broderie double format (dessins de M. Bonnes)
- 2° Une planche de Patrons pour la saison d'hiver.
- 3° Une gravure de Modes colorée.
- 4° Une gravure de confections et costumes d'hiver.
- 5° Une planche de Tapisserie colorée.
- 6° La petite Jardinière (aquarelle).
- 7° Au verso de la grande feuille de broderies (Petits travaux).
- 8° Le Messenger, quadrille par A. Dubois.
- 9° L'Enfant du bon Dieu, romance par MARC CHANTAGNE.
- 10° Leonora, sketch par A. DECOMBES.
- 11° Clara, polka-mazurka, par DURAND.

Des aquarelles, des sépias, quarante feuilles de musique inédite, douze gravures de modes, deux gravures de lingerie, des planches de tapisserie colorée, quinze cents dessins de broderie, douze feuilles de patrons (grandeur naturelle) pour Dames, Demoiselles et enfants, des gravures sur acier, des planches de costumes, etc., etc.

Tous les dessins de broderies sont exécutés par M. Bonnes; tous les petits travaux de dames sont dessinés et expliqués par Mme. CAROLINE EMERX FORRETT; tous les dessins de tapisserie colorée, les aquarelles et les sépias sortent des ateliers de MM. FORMSTRECHER frères; tous les patrons sont fournis par les premières maisons de Paris, qui, par un faveur toute spéciale, veulent bien les livrer au journal aussitôt que la mode les a indiqués.

Le Conseiller des Dames et des Demoiselles, fondé en 1854, a vu chaque année de dames sont devenues et expliqués par Mme. CAROLINE EMERX FORRETT; tous les dessins de tapisserie colorée, les aquarelles et les sépias sortent des ateliers de MM. FORMSTRECHER frères; tous les patrons sont fournis par les premières maisons de Paris, qui, par un faveur toute spéciale, veulent bien les livrer au journal aussitôt que la mode les a indiqués.

MAGASIN des Imprimeurs et

des reliures, 29 et 31, Gold Street, New-York.

MANUFACTURES:—Sur les rues Broome, Sheriff et Columbia, N.-Y., et sur la rue Foundry, Boston, Mass.

Les soussignés fabriquent des CYLINDRES SIMPLES et DOUBLES et MACHINES À IMPRIMER, TYPE REVOLVING, PRESSES À CHARIOT et à PLATEAU, et à JOUE (Patentes d'Adam), PRESSES À BRAS et à CARTE, PRESSES HYDRAULIQUES avec des cylindres de fonte, presses à presser de différentes espèces, chaises, fournaux, cases, porte-cases, règles de cuivre, compostures, et tous les articles en rapport avec la typographie, planches de cuivre, et planches de pierre lithographique, matériel de reliure, matériel pour sténographe et électrotype, toujours en main ou à nos sous-cout déla.

Un nouveau catalogue, contenant des descriptions de plusieurs machines nouvelles, qui n'ont pas encore paru dans des catalogues, avec directions pour s'en servir, etc., et autres utiles informations, est maintenant sous presse et sera envoyé, lorsqu'il sera imprimé, à ceux qui donneront leur adresse.

R. HOE & CIE., New-York, et Boston, Mass.

Les éditeurs de journaux peuvent insérer cet avisement trois fois dans leur journal, avec cette note, en tout temps d'ici à six mois, mais non après ce temps, pourvu qu'ils achètent à nos manufactures des caractères et du matériel pour quatre fois le montant de leur bill, et qu'ils nous envoient aussi une copie de leur journal qui contient l'avisement.

TRANSPORT DE BUREAU.

P. G. HUOT & A. TOURANGEAU, Notaires.

ONT transporté leur bureau dans la maison de M. DOSTRY, boulanger, N. 42, Rue St. Joseph, St. Roch, à côté de la Maison de Pompe et Station de Police.

FRENETTE, BILLY et MON-TAMBAULT, Avocats, Haute-Ville, N. 8, Rue St. Louis, Québec, 14 décembre 1859. 3m 5

MANTILLES et GILETS.—Les

soussignés offrent en vente le reste de leur assortiment au PRIX COUTANT.

—AUSSI—

Mantilles et Gilets faits à l'ordre, d'après les patrons les plus nouveaux de Paris et de Londres, en 12 heures.

JAS. HEWITT & CIE., 30 janvier 1860. 1m 4

CHEMISES pour MESSIEURS,

COLLETS, etc.—Un assortiment très supérieur des articles ci-dessus que les soussignés offrent à des prix modérés, tous ces articles sont faits à la maison.

Chemises de goût en flanelle de Crimée, et les soussignés garantissent qu'elles sont bien aux personnes.

JAS. HEWITT & CIE., 30, Rue St. Jean, 9 avril 1860.

ESSAYEZ,

PRENEZ, IMPLOREZ, PRENEZ, IMPLOREZ, PRENEZ, IMPLOREZ

ET VOUS NE MOURREZ PAS, ET VOUS NE MOURREZ PAS, ET VOUS NE MOURREZ PAS.

SI VOUS ESSAYEZ, SI VOUS ESSAYEZ, SI VOUS ESSAYEZ.

Lozenges pour Vers, Fellow's, Lozenges pour Vers, Fellow's, Lozenges pour Vers, Fellow's.

Un Remède sûr, agréable et Efficace, Un Remède sûr, agréable et Efficace, Un Remède sûr, agréable et Efficace.

POUR LES VERS, POUR LES VERS, POUR LES VERS.

A vendre chez tous les droguistes et les marchands de la campagne.

JOHN MUSSON et CIE., 16 mars 1860. 1m 40

HISTOIRE de NAPOLEON 1er,

de sa FAMILLE et de son ÉPOQUE, au point de vue de l'influence des idées NAPOLEONIENNES sur le monde, ouvrage en cinq volumes par EMILE BEGIN, relié.

A vendre chez J. T. BROUSSEAU, Libraire, N. 7, Rue Buade, Haute-Ville, 16 janvier 1860.

LA MYSTIQUE, ouvrage en cinq

volumes, par GORRIS, et traduit de l'Allemand, par M. CHARLES SAINT-FOI, auteur des "Heures Solennelles d'un Jeune Homme," relié.

A vendre chez J. T. BROUSSEAU, Libraire, N. 7, Rue Buade, Haute-Ville, 16 janvier 1860.

CHOIX de CANTIQUES sur des

airs nouveaux, pour toutes les FÊTES de l'ANNÉE, pour la PREMIÈRE COMMUNION, la CONFIRMATION, les MISSIONS et RETRAITES, l'AVANT, le CARENTE, le MOIS de MARIE, etc.

A trois et quatre voix, avec accompagnement d'orgue ou de piano, par le P. L. Lambilliotte. Dédicé à Monseigneur l'Evêque de Tournay, 1 volume, relié. A vendre chez J. T. BROUSSEAU, Libraire, N. 7, Rue Buade, Haute-Ville, 27 janvier 1860.

EXAMEN raisonné ou décisions

théologiques sur les devoirs des prêtres, pasteurs et autres, concernant leur conduite personnelle.

Ouvrage où l'on décide ce qui est commandé par le droit ou vient de l'infraction de ces devoirs. Par un ancien professeur de théologie de la Société de Saint-Sulpice, auteur de l'Examen raisonné sur les commandements de Dieu. Ouvrage en deux volumes, reliés. A vendre chez J. T. BROUSSEAU, Libraire, N. 7, Rue Buade, Haute-Ville, 23 janvier 1860.

RECUEIL de SERMONS pour

chaque jour du MOIS de MAI, sur les prophéties de la très Sainte Vierge; ouvrage traduit du flamand sur l'édition originale, approuvée par S. E. le Cardinal-Archevêque de Malines. A vendre chez J. T. BROUSSEAU, Libraire, N. 7, Rue Buade, Haute-Ville, 23 janvier 1860.

EXAMEN RAISONNÉ ou DÉCISIONS

THÉOLOGIQUES SUR LES DEVOIRS et LES PECHES des diverses professions de la société; ouvrage où l'on décide ce qui est commandé par le droit ou vient de l'infraction de ces devoirs d'un chacun, ce qui y blesse la justice et oblige à la restitution.

Par un ancien professeur de Théologie, de la Société de Saint-Sulpice, auteur de l'EXAMEN RAISONNÉ, sur les commandements de Dieu et de l'Église, ouvrage en deux volumes, reliés. A vendre chez J. T. BROUSSEAU, Libraire, N. 7, Rue Buade, Haute-Ville, 27 janvier 1860.

HISTOIRE de la SOCIÉTÉ

DOMESTIQUE, chez les peuples anciens et modernes, ou influence du Christianisme sur la famille, ouvrage en deux volumes, reliés, par l'abbé J. GAUME, ancien vicaire général du diocèse de Nevers, Docteur en Théologie, Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre, Membre de l'Académie de la Religion Catholique de Rome, etc.

SUCCESSION DE FEU

J. HEWITT & CIE.

VENTE DE NOUVELLES MARCHANDISES SÈCHES

Grand Sacrifice.

LES DÉTAILLEURS, les MARCHANDS, les HOTELIERS, les PERSONNES qui tiennent des RESTAURANTS, les personnes qui tiennent des MAISONS DE PENSION, et les FAMILLES, devront profiter de cette occasion.

TOUT CE FONDS DE NOUVELLES MARCHANDISES SÈCHES

Grand Sacrifice

LUNDI PROCHAIN

LE 21 MAI COURANT.

Comme les transactions vont être arrêtées, rien ne sera réservé, mais tout article sera vendu à une immense réduction, pour vider le magasin.

Le fond comprend toute espèce d'articles de nouveautés pour la saison, Y COMPRIS SOIXANTE-QUATRE CAISSES

de Marchandises Nouvelles, (NON ENCORE DÉBALLÉES)

QUI SERONT VENDUES SANS REGARD AU PROFIT.

ARGENT COMPTANT.

Les acheteurs en gros seront admis de 8 à 9 A. M. Le magasin sera ouvert à 10 A. M. et fermé à 7 P. M., durant la vente.

Les personnes endettées à la succession sont priées de payer immédiatement.

No. 38,

Porte Saint-Jean.

ACADEMIE

COMMERCÉ ET DE MATHÉMATIQUES. No. 11, RUE BUADÉ.

D. MALONE, ci-devant Professeur du Collège Ste. Anne. Pendant pendant, nous informons respectueusement ses amis et le public, qu'il se propose d'ouvrir une ACADEMIE, au lieu ci-dessus mentionné, le 5 SEPTEMBRE prochain, où seront enseignées les branches suivantes:—Lectures, Écriture, Arithmétique, Grammaire Anglaise, Tenue des Livres, Géométrie, Algèbre, Mécanique, Trigonométrie Rectiligne et Sphérique, Navigation, Usages des Sphères, Arpentage, Levée des Plans conformément au système de l'arpentage, et au système d'arpentage de GUMMER et de DAVIS.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour.

Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

UNE ECOLE DU SOIR de 7 à 9 heures.

LEÇONS PRIVÉES données.

D. M. ne bornera pas seulement ses efforts à la culture de l'intelligence mais encore à l'enseignement de la morale aux élèves.

CONDITIONS seront connues à l'Ecole, 10 août 1859.

D. M. soumet au public le CERTIFICAT suivant:—

COLLÈGE DE STE. ANNE, 15 juillet 1859.

Monsieur D. Malone a passé ici neuf ans, occupé à l'enseignement de l'anglais. Je puis assurer qu'il emporte avec lui l'affection et le respect de tous les élèves avec la parfaite estime de tous les Prêtres du Collège. Il laisse dans la maison, pour la part qu'il a prise dans l'enseignement, un vide difficile à remplir.

Je regrette que des raisons d'intérêt de famille le forcent à s'éloigner de Ste. Anne où il laisse certainement autant d'amis que de personnes qui l'ont connu. Puisse-t-il trouver ailleurs une position analogue à ses talents comme professeur, et digne de toutes les qualités et de toutes les vertus qu'il possède comme parfait gentleman, et comme chrétien absolument et invariablement exemplaire.

A. PELLETIER, Ptre., Directeur, Supérieur pro tempore.

Département des Terres de la Couronne.

Québec, 22 mai 1860.

AVIS est par le présent donné qu'environ 48,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Chilton, dans le Comté de Montcalm, C. E., seront offerts en vente, à raison de trente cents l'acre, aux colons actuels, ainsi qu'à ceux qui ont intention de s'y établir, le 25 mai 1860, jour de SAINT-JOHN.

Pour la liste des lots et les conditions de vente, s'adresser à l'agent local, ALEXANDER DALY, éc., à Rawdon.

ANDREW RUSSELL, Assistant-Commissaire, 23 mai 1860. 58-115 91

Département des Terres de la Couronne.

Québec, 23 mai 1860.

AVIS est par le présent donné que près de 27,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Ham, comté de Wolfe, C. E., seront offerts en vente aux colons actuels et à ceux qui désirent acheter, le 25 mai 1860, jour de SAINT-JOHN.

Pour la liste des lots et les conditions de vente, s'adresser à l'agent local, à J. T. LeBlanc, éc., à Wotton.

ANDREW RUSSELL, Assistant-Commissaire, 23 mai 1860. 58-115 93

TAPISSERIE, PEINTURE, etc.

Le soussigné offre en vente plus de 20,000 pièces de TAPISSERIE, propre à des Salons, des Salles à Dîner, Chambres à Coucher et Bureaux, etc., et une grande quantité de PAPIER MARBRÉ et autre PAPIER pour Salles et Corridors.

Peintures, Blanc de Céruse, Peinture Noire, Blanche, Rouge, Verte et Jaune, à l'Huile, Couleurs Sèches, Vernis pour Voitures, pour Meubles, etc., Huile de Lin bouillie et crue, Esprits de Térébenthine, Mastix, Vitres, Blanc d'Espagne, etc., etc.

Le soussigné se chargera de faire exécuter promptement et à des prix modérés, des ouvrages de peinture, de poser des vitres, de poser et d'enlever des tapisseries.

SAMUEL CORNELL, 41, Rue St. Jean, 2 avril 1860. 8 3m

ANT. PAQUET, Marchand de

Bois à Commission, No. 22, Rue Ste. Geneviève, Faubourg St. Jean, entre les rues St. Olivier et Latourville, Québec, informe respectueusement Messieurs les Marchands de Bois des environs de Québec qu'il recevra des Commissions dans cette branche de commerce, à des conditions très raisonnables.

La longue expérience qu'il a dans cette branche, l'assure qu'il apporte à ses affaires, lui font espérer que Messieurs les Marchands voudront bien lui accorder leur confiance, et l'honneur de leur patronage.

Il saisi cette occasion pour informer le public en général qu'il doit recevoir au Palais, par les premières godeliettes d'en bas, une quantité considérable de Bois de toutes sortes, comme Planches de toutes qualités, Madriers, &c., qu'il vendra, soit en gros, soit en détail, et à des prix modérés, sur le Quai du Palais, où il se tiendra constamment chaque jour.

Il prie Messieurs les Marchands qui voudront bien le favoriser de leur patronage de lui adresser leurs lettres à sa résidence, telle que mentionnée ci-dessus.

16 avril 1860 51

Le grand Ambassadeur de la Santé

TOUT LE GENRE HUMAIN.

PILULES D'HOLLOWAY.

UN BIENFAIT POUR LES MALADES.

JUSQU'À la découverte de cette

puissante médecine, on avait souffert du manque d'une médecine pure pour les maux et les nécessités de la portion souffrante de l'humanité, d'une médecine exempte entièrement de particules minérales et délétères; les INFERIEURES PILULES D'HOLLOWAY sont devenues le remède universel de toutes les nations. Elles ont la vertu de prévenir les maladies aussi bien que de les guérir; elles attaquent la RACINE ou le GERMEN de la maladie; et, en éloignant ainsi la cause cachée des maladies, rendent au système son énergie qui languissait, et assiste la nature dans sa tâche de réformation du système animal.

LA DYSPESIE.

Le grand fléau du continent cède promptement; un traitement de ces pilules antiseptiques, et les organes digestifs sont remis dans leur état normal; sous quelque forme que se présente cette hydre hideuse de maladie, ce remède scrutateur et infatigable la chasse du système du patient.

MALADIES BILIEUSES.

La quantité propre et la bonne condition de la bile est d'une grande importance pour la santé du corps humain; cette médecine anti-bilieuse chasse, les germes cachés de maladie, et rend tout les fluides et sécrétions purs et coulants, auhorant et rétablissant les fonctions vitales du corps.

LES FEMMES MALADIVES.

PILULES CATHARTIQUES

D'AYER.

ETES-VOUS MALADE, faible

et souffrant? Avez-vous le système dérangé et des pensées attristées? Ces symptômes sont souvent le prélude d'une grave maladie. Quelque accès de maladie s'approprie à fondre sur vous, access qui peut être arrêté en prenant à temps les remèdes convenables. Prenez les Pilules d'Ayer et achetez par la liste des lots et les conditions de vente, à raison de trente cents l'acre, aux colons actuels, ainsi qu'à ceux qui ont intention de s'y établir, le 25 mai 1860, jour de SAINT-JOHN.

Pour la liste des lots et les conditions de vente, s'adresser à l'agent local, ALEXANDER DALY, éc., à Rawdon.

ANDREW RUSSELL, Assistant-Commissaire, 23 mai 1860. 58-115 91

AVIS est par le présent donné que près de 27,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Ham, comté de Wolfe, C. E., seront offerts en vente aux colons actuels et à ceux qui désirent acheter, le 25 mai 1860, jour de SAINT-JOHN.

Pour la liste des lots et les conditions de vente, s'adresser à l'agent local, à J. T. LeBlanc, éc., à Wotton.

ANDREW RUSSELL, Assistant-Commissaire, 23 mai 1860. 58-115 93

TAPISSERIE, PEINTURE, etc.

Le soussigné offre en vente plus de 20,000 pièces de TAPISSERIE, propre à des Salons, des Salles à Dîner, Chambres à Coucher et Bureaux, etc., et une grande quantité de PAPIER MARBRÉ et autre PAPIER pour Salles et Corridors.

Peintures, Blanc de Céruse, Peinture Noire, Blanche, Rouge, Verte et Jaune, à l'Huile, Couleurs Sèches, Vernis pour Voitures, pour Meubles, etc., Huile de Lin bouillie et crue, Esprits de Térébenthine, Mastix, Vitres, Blanc d'Espagne, etc., etc.

Le soussigné se chargera de faire exécuter promptement et à des prix modérés, des ouvrages de peinture, de poser des vitres, de poser et d'enlever des tapisseries.

SAMUEL CORNELL, 41, Rue St. Jean, 2 avril 1860. 8 3m

ANT. PAQUET, Marchand de

Bois à Commission, No. 22, Rue Ste. Geneviève, Faubourg St. Jean, entre les rues St. Olivier et Latourville, Québec, informe respectueusement Messieurs les Marchands de Bois des environs de Québec qu'il recevra des Commissions dans cette branche de commerce, à des conditions très raisonnables.

La longue expérience qu'il a dans cette branche, l'assure qu'il apporte à ses affaires, lui font espérer que Messieurs les Marchands voudront bien lui accorder leur confiance, et l'honneur de leur patronage.

Il saisi cette occasion pour informer le public en général qu'il doit recevoir au Palais, par les premières godeliettes d'en bas, une quantité considérable de Bois de toutes sortes, comme Planches de toutes qualités, Madriers, &c., qu'il vendra, soit en gros, soit en détail, et à des prix modérés, sur le Quai du Palais, où il se tiendra constamment chaque jour.

Il prie Messieurs les Marchands qui voudront bien le favoriser de leur patronage de lui adresser leurs lettres à sa résidence, telle que mentionnée ci-dessus.

16 avril 1860 51

Le grand Ambassadeur de la Santé

TOUT LE GENRE HUMAIN.

PILULES D'HOLLOWAY.

UN BIENFAIT POUR LES MALADES.

JUSQU'À la découverte de cette

puissante médecine, on avait souffert du manque d'une médecine pure pour les maux et les nécessités de la portion souffrante de l'humanité, d'une médecine exempte entièrement de particules minérales et délétères; les INFERIEURES PILULES D'HOLLOWAY sont devenues le remède universel de toutes les nations. Elles ont la vertu de prévenir les maladies aussi bien que de les guérir; elles attaquent la RACINE ou le GERMEN de la maladie; et, en éloignant ainsi la cause cachée des maladies, rendent au système son énergie qui languissait, et assiste la nature dans sa tâche de réformation du système animal.

LA DYSPESIE.

Le grand fléau du continent cède promptement; un traitement de ces pilules antiseptiques, et les organes digestifs sont remis dans leur état normal; sous quelque forme que se présente cette hydre hideuse de maladie, ce remède scrutateur et infatigable la chasse du système du patient.

MALADIES BILIEUSES.

La quantité propre et la bonne condition de la bile est d'une grande importance pour la santé du corps humain; cette médecine anti-bilieuse chasse, les germes cachés de maladie, et rend tout les fluides et sécrétions purs et coulants, auhorant et rétablissant les fonctions vitales du corps.

LES FEMMES MALADIVES.

OUR MUSICAL FRIEND.—Un

rare compagnon pour les mois d'hiver.

Chaque Pianiste, Chaque Amateur du Chant, Chaque Professeur, Chaque Élève, Chaque Amateur.

Devront se procurer cette Publication Hebdomadaire de Musique Vocale et de Piano, qui ne coûte que 10 cents par numéro et

QUE TOUTE LA PRESSE DU PAYS La publication déclare être dans son genre la meilleure et à plus bas prix, de tout le monde.

Douze grandes pages de Musique Vocale et de Piano, pour 10 CENTS.

\$5 par année; \$2.50 par 6 mois; \$1.25 pour trois mois.

Souscrivez à Our Musical Friend, et vous aurez de la Musique pour toute votre famille pour une somme insignifiante; et si vous avez besoin de musique pour la Flûte, le Violon, le Cornet, la Clarinette, l'Accordéon, etc., etc., souscrivez à

SOLO MELODIST, contenant 12 pages, et ne coûtant que 10 cents par numéro; \$2.50 par année; \$1.25 par six mois.

Tous les numéros qui sont déjà publiés à 10 cents, et des volumes reliés, contenant 17 numéros, \$2.50 chaque, sont constamment en magasin.

C. B. SEYMOUR & CIE., 107, Rue Nassau, New-York, 2 janvier 1860.

Sous le Patronage des Musées de Collège et de l'Université de la Trinité, Toronto, du Collège McGill, de Montréal, et des personnes de rang de tout le CANADA.

WILLIAM COUPER.

(Ci-devant de Toronto.)

NATURALISTE.

No. 75, RUE SAINT PAUL, Québec.

Specimens d'Histoire Naturelle, d'oiseaux de quadrupède, etc., préservés et empaillés de manière à imiter la vie, etc., Peaux préparées pour exportation.

ATTENTION POSITIVE DONNÉE À TOUTES LES BRANCHES DE L'ART. Québec, 23 septembre 1859.

LA SANTÉ

Universelle.

GUIDE MÉDICAL DES FAMILLES, Des Curés de Campagne, des Instituteurs, des Dames de Charité et des personnes bienfaisantes.